



DIAGNOSTIC & PROJET SPORTIF TERRITORIAL

MARTINIQUE

2024- 2027



MARTINIQUE

À propos

PUBLICATION

Conférence Territoriale du Sport - Martinique

RÉDACTION

Observatoire DRAJES Martinique

MAQUETTAGE

Céline PELLET - Com'sur une île



Edito

La dynamique de réflexion et de proposition souhaitée par la mise en place de la Conférence Territoriale du Sport et de la Conférence des financeurs en Martinique, doit pouvoir s'appuyer sur un document commun établi à partir des données et des diagnostics à disposition au niveau territorial et national.

Il reprend dans une première partie un état des lieux général et thématique sous la forme d'un Diagnostic Territorial. Il est complété, dans une deuxième partie, par le Projet Sportif Territorial reprenant les priorités et les axes stratégiques déclinés suite aux travaux des commissions thématiques ad hoc.

Ce document complet servira de référence aux partenaires engagés au sein des Conférences. Nous pourrons ainsi, au fil du plan d'actions 2024-2027 co-construit lors des premiers mois de l'installation de la Conférence des Financeurs, ajuster les moyens et les modalités d'évaluation.

La nouvelle gouvernance proposée par la création de l'Agence Nationale du Sport saura bénéficier des diverses collaborations déjà existantes sur notre territoire entre les acteurs concernés par le développement et la structuration du champ sportif martiniquais.

Le Projet Sportif Territorial de Martinique a l'ambition d'être partagé, vivant et ajustable dans une logique d'amélioration et d'adaptation pour le bien de la population martiniquaise.

Nous remercions l'ensemble des acteurs d'avoir contribué à sa rédaction et de le faire vivre par leurs actions à venir.

Démarche méthodologique

*La rédaction du **Projet Sportif Territorial de Martinique** répond à l'objectif de mettre en œuvre une nouvelle gouvernance du sport sur le territoire grâce à la complémentarité des compétences et des moyens des partenaires des 4 Collèges (Etat, Collectivités, Mouvement Sportif, Monde économique).*

Pour que celui-ci puisse être élaboré de manière efficace et cohérente au regard des besoins en Martinique et soit un outil d'orientations communes pour les acteurs, il a été réalisé en amont un Diagnostic Territorial du Sport.

*La démarche n'est pas nouvelle en Martinique puisque l'État et la collectivité territoriale ont déjà impulsé des actions identiques menant à la réalisation d'un **Diagnostic Territorial Approfondi dans le champ du Sport** en 2014, complété quelques années après par le **Livre Blanc du Sport**.*

*Fort de ces antécédents, nous nous sommes appuyés sur les documents existants, puis nous avons actualisé les données et ajouté celles qui, il y a quelques années, n'étaient pas disponibles. A cette fin, nous avons mobilisé les études menées depuis 10 ans par l'**Observatoire de la DRAJES** au niveau régional, celles de la **Mission Études Observations et Statistiques (MEOS)** du Ministère chargé des Sports et celles de l'**Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire (INJEP)**.*

Pour présenter le contexte général de la Martinique, nous avons utilisé les données récentes publiées par les institutions de référence (INSEE, SCOT des trois EPCI, ...).

*Le diagnostic dresse un état des lieux de la pratique sportive en Martinique, à partir de l'exploitation de données réparties en **8 grandes thématiques** : Équipements et aménagement du territoire, Sport de Haut Niveau, Vie Associative et Pratique Sportive, Emploi et Professionnalisation, Sports de nature et Tourisme sportif, Sport Santé, Publics éloignés de la pratique et Continuité territoriale.*

*Dans le souci d'une analyse plus fine, ces thématiques sont combinées à un **Panorama socio-économique du territoire** et déclinées par EPCI selon des critères géographiques, sociaux et sportifs.*

Les éléments ont été ensuite organisés en deux parties :

Contexte régional : elle reprend les éléments de présentation classique d'une région (géographie, démographie, économie, ...)

Données par thématiques : elle organise l'état des lieux en 8 grandes thématiques transversales, puis, pour chacune, propose des pistes d'analyse et de préconisations qui pourront servir de base de travail lors des discussions organisées par commissions suite à la mise en place de la Conférence Territoriale du Sport.

Ressources (études, rapports, données)

Agence Régionale de Santé, Collectivité Territoriale de Martinique, Comité Martiniquais du Tourisme, DARES, Diagnostic Territorial Approfondi Martinique, DEPP, IEDOM, INSEE, INJEP, MEOS, Observatoire DRAJES, SaPhyr Martinique, SCOT, Recherches et Solidarités

Pour finir, le document comprend **le Projet Sportif Territorial**, ses priorités et ses axes stratégiques sur la période 2024-2027, organisé en 4 thématiques relatives aux Commissions mises en place par la CTdS :

- Développement du sport pour tous
- Structuration de l'offre sportive territoriale
- Accompagnement de la performance sportive
- Éthique et prévention

Il est le résultat des échanges et des décisions prises par les membres de celles-ci. Pour ce faire, nous avons compilé les compte-rendus des ateliers, présentant les axes d'analyse et les préconisations.

Le Plan d'Actions qui découlera de ce Projet Sportif Territorial regroupera l'ensemble des Fiches Action déclinant les axes stratégiques en actions concrètes. Celles-ci reprendront les éléments présentés sur la fiche action type proposée en fin de PST. Les fiches seront compilées dans un document annexe. Elles seront actualisées et évaluées annuellement.

L'objectif de ce Projet Sportif Territorial est d'accompagner l'ensemble des acteurs du territoire dans leurs prises de décisions quant aux futures politiques sportives à mener pour développer la pratique sportive en suivant un triple objectif :

- Valorisation du territoire
- Optimisation / mutualisation des moyens
- Priorisation de l'équité territoriale

Il a l'ambition également de servir de document de référence lors des discussions institutionnelles préalables aux contrats et schémas territoriaux prenant en compte les problématiques du sport dans l'aménagement du territoire ou le développement économique (ex. : Contrat de Convergence et de Transformation, SCOT, ...).

Sommaire

DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Contexte régional

L'essentiel p. 7

- 1- Démographie p. 8
- 2- Géographie p. 9 - 11
- 3- Économie p. 12 - 14
- 4- Politique p. 15
- 5- Acteurs du sport p. 16 - 17

Données par Thématiques

L'essentiel p. 19

- 1- Équipements et aménagement du territoire p. 20 - 26
- 2 - Sport de Haute Performance et Sport de Haut Niveau p. 27 - 31
- 3 - Vie associative p. 33 - 37
- 4 - Emploi professionnalisation p. 38 - 43
- 5 - Sports de nature et tourisme sportif p. 44 - 48
- 6 - Sport Santé / Bien-être et Sport sur ordonnance p. 49 - 53
- 7 - Publics éloignés de la pratique p. 54 - 61
- 8 - Continuité territoriale p. 62 - 64

Thématiques abordées p. 66

lors des travaux des commissions de la Conférence Territoriale du Sport de Martinique

PROJET SPORTIF TERRITORIAL 2024 - 2027

L'essentiel p. 67

- Priorités et axes stratégiques p. 68 - 75
- Fiche Action Type p. 76 - 77

Diagnostic Territorial

Contexte régional

L'essentiel

Patrimoine historique et naturel riche propice au développement de l'écotourisme, tourisme sportif. Economie verte et bleue en développement.

Petit territoire insulaire

1 128 km²

80 kilomètres de long
40 kilomètres + grande largeur
2 réserves naturelles nationales



352 205

habitants au 1^{er} janvier 2023

Population légale en vigueur

La Martinique est la région française qui perd le plus d'habitants tous les ans

Solde migratoire

-0,3

moyenne
2018 - 2070

Taux croissance annuelle moyen 2018-2042

Martinique **-1,00 %**

France hexagonale **0,10 %**

Taux croissance annuelle moyen 2042-2070

Martinique **-1,10 %**

France hexagonale **- 0,10 %**

Une population vieillissante

Part des + 60 ans

28 %

2018

29 %

2023

Part des - 20 ans

2018

23 %

22 %

2023

Administration

Région mono départementale, ultra-périphérique d'Europe
Collectivité Territoriale depuis 2015

La loi d'orientation pour l'Outre-mer (LOOM) autorise la région à initier des projets de coopération régionale avec les États de la Caraïbe et notamment ceux de l'OECD (Organisation des États de la Caraïbe orientale).



Emploi secteur privé

L'Économie sociale et solidaire emploi 12 248 salariés en Martinique en 2020



Martinique **10,5 %***

Moyenne nationale **10,5 %***

* de l'emploi sur le territoire

en 2022
Taux
Chômage

1,7x

supérieur
à celui de la France

Martinique

12,5 %

France entière

7,3 %

Plus marqué chez les jeunes

- 15-24 ans* **38,7 %** 17,3% France entière
- 25-49 ans **13,7 %** 6,6 % France entière
- 50 ans et + **7,1 %** 5,2 % France entière

* faible nombre d'actifs sur cette tranche d'âge

1- Démographie

Population légale officielle 352 205 habitants au 1^{er} janvier 2023

Insee 2022 - estimation de population

La population martiniquaise représente 0,5% de la population France entière.

Depuis au moins 30 ans, **la population est vieillissante** (perte des moins de 20 ans et augmentation des plus de 60 ans). En 2022 :

- part des - de 20 ans : 22,0 % contre 23,27 % en Hexagone
- part des 60 ans et + : 29,6 % contre 26,7 % en Hexagone

La pyramide des âges indique bien la différence importante de la structure de la population martiniquaise en comparaison de celle de la France hexagonale.

Une différence qui va s'accroître dans les années à venir.

L'état de santé de la population indique une forte prévalence de l'obésité et de ses comorbidités et les maladies cardio-vasculaires comme 2^{ème} cause de mortalité en Martinique, entre 2010 et 2013.

Pour autant, si l'espérance de vie est comparable à la moyenne nationale, le niveau de santé perçue est en revanche inférieur, puisque 56% des Martiniquais déclarent un bon ou très bon état de santé (contre 69% en France hexagonale).

Déséquilibre Hommes / Femmes

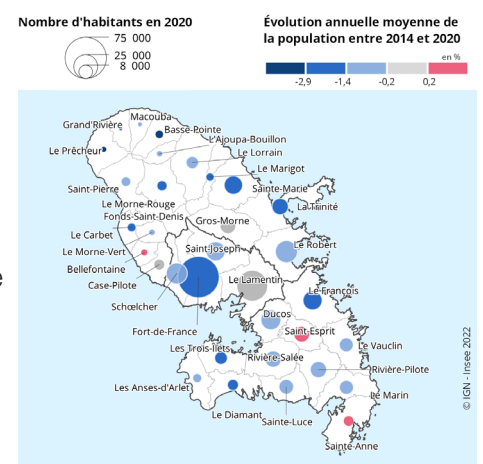
En 2022, la Martinique compte 160 352 hommes, contre 191 853 femmes. La répartition hommes-femmes est relativement équilibrée au sein des classes d'âges allant de 0 à 24 ans, mais à partir de 25 ans, la proportion de femmes s'avère nettement supérieure à celle des hommes, en particulier entre 30 et 54 ans, et à partir de 75 ans.

La Martinique est la région française qui perd le plus d'habitants tous les ans sous l'effet des migrations, principalement des jeunes qui partent vers l'hexagone pour leurs études et pour y travailler.

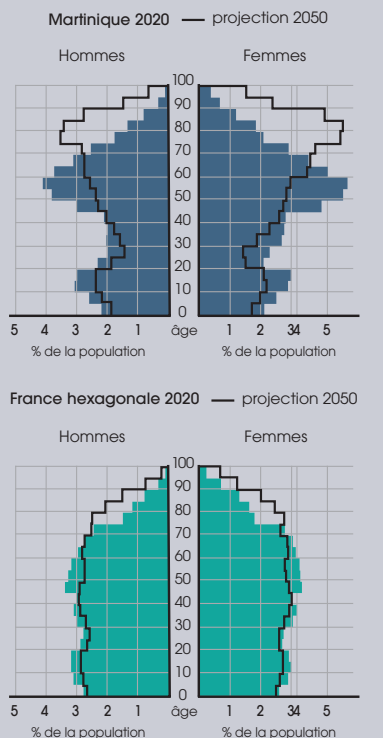
Le dépeuplement est plus marqué dans la Communauté d'agglomération du pays nord Martinique CAP NORD :

- 4,5% sur certaines communes en 10 ans.

Population municipale légale et taux d'accroissement annuel entre 2014 et 2020

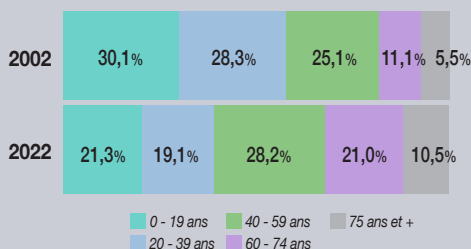


Sources : Insee, recensements population 2009, 2014 et 2020



Sources : Insee - Pyramides des âges interactives

Répartition de la population par tranche d'âge (en %)



Sources : Insee / ledom 2022

De nombreuses familles monoparentales

54 enfants sur 100 vivent dans une famille monoparentale, le plus souvent avec leur mère.

Le taux de pauvreté s'élève à 33% contre 14% dans l'hexagone.

Le niveau de vie est plus faible que dans l'hexagone : une personne sur cinq vit en dessous du seuil de pauvreté local.

Le taux de population couverte par le RSA au 01/01/2020 : 17,6 % en Martinique / 5,8 % France entière

2- Géographie

Une diversité d'atouts

Petit territoire insulaire de 80 kilomètres de long du nord au sud et 40 kilomètres dans sa plus grande largeur.

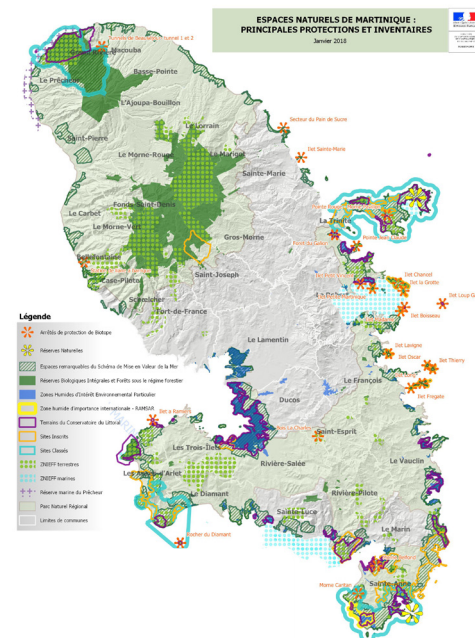
Son point culminant est la montagne Pelée, volcan en sommeil, qui s'élève à 1397 mètres.

Les paysages sont très variés pour cette petite superficie de 1 128 km² : montagnes abruptes, forêt tropicale, collines verdoyantes, falaises, plages de sable, mangroves, ...

2 réserves naturelles nationales sont répertoriées ainsi que de nombreux espaces protégés et sites classés, terrains du conservatoire du littoral, réserves biologiques intégrales, espaces remarquables, ...

De nombreux sentiers de randonnée aménagés, des sites de plongée, des bases nautiques, ... : la Martinique a de nombreux atouts pour le développement de l'économie verte et bleue ainsi que le tourisme sportif et de nature.

En 2023, les volcans et forêts de la Montagne Pelée et des pitons du nord de la Martinique ont été inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco.



A l'échelle de l'arc antillais, la Martinique constitue la région française la plus petite en terme de superficie, représentant un peu moins de 0,2 % du territoire national. Elle occupe un rôle d'avant-poste français au-devant du continent américain. Elle bénéficie donc d'un positionnement stratégique : espace d'interfaces géographiques, la Martinique se situe également au carrefour de flux et d'échanges.

La contrainte topographique de l'arc antillais, la résilience aux risques naturels et la richesse des milieux naturels, confèrent à la Martinique des configurations spatiales et urbaines singulières : une majorité d'espaces non urbanisés du fait de contraintes naturelles fortes, une polarisation urbaine et stratégique au centre de l'île avec a contrario des littoraux faiblement urbanisés.

Territoire découpé en 3 EPCI

	CAP NORD	CACEM	CAESM
Population 2020	96 187	150 518	114 520
Superficie en km ²	547,9	171	409
Densité population 2020	175,6	880,3	279,9
Nombre communes	18	4	12
Taux de pauvreté 2020	30,5 %	24,4 %	26,3 %
Taux de chômage 2020	25,3 %	20,4 %	21,6 %
Taux activité 2020	70,9 %	73,1 %	70,7 %
Part des prestations sociales dans les revenus en 2020	14,7 %	11,5 %	12,1 %
Nbre établissements actifs 2022	2 265	6 784	3 465
Part du commerce, transport et services 2022	54	71,1 %	62 %

Sources : Insee, RP2020, exploitation principale, géographie au 01/01/2023 - Insee, Flores (Fichier Localisé des Rémunérations et de l'Emploi Salarisé) en géographie au 01/01/2023 - Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi) en géographie au 01/01/2023.

Cap Nord : Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique

Territoire montagneux représentant 48% de la superficie de l'île. Tandis que la côte ouest est soumise à l'influence de la mer des Caraïbes, avec ses plages de sable volcanique, la côte est affronte les assauts de l'Atlantique et caractérisée par la Presqu'île de la Caravelle.

Les villages sont relativement peu fréquentés. Peu de plages sont accessibles aux baigneurs. C'est dans cette région que l'on trouve les grandes bananeraies et les plantations d'ananas (la moitié de la sole de la Martinique). Dans le Centre-Nord se dressent la montagne Pelée (1397m) et les Pitons du Carbet, les 2 massifs volcaniques de l'île.

Forêts, rivières, cascades... Les pluies sont plus fréquentes dans cette région que dans le Sud. Il en résulte une végétation d'une incomparable richesse.

source Scot CAPNORD

CACEM : Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique

Poumon économique régional à forte densité de population, le centre de la Martinique présente une attractivité urbaine associée à un environnement naturel rural et littoral qui ne manquent pas d'atouts.

Ce territoire est également le plus riche en termes d'offre culturelle et sportive avec des équipements nombreux qui peuvent répondre à la fois aux besoins de la population locale tout comme à la demande de la clientèle touristique. Les Pitons du Carbet, le Jardin de Balata, la route de la Trace, les plages de la côte caraïbe, la baie de Fort-de-France, sont des atouts naturels variés du centre Martinique.

source Scot CACEM

CAESM : Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud de la Martinique

Assez sec et peu élevé. Il est constitué de collines et de mornes sur lesquels la végétation n'est pas très importante. On y trouve parmi les plus belles plages, baies et anses de l'île.

Le Sud est la région touristique par excellence. Les plantations de canne à sucre en occupent une partie, dans la seule plaine de l'île, mais elles reculent devant la multiplication des constructions dans de nouveaux lotissements. L'espace sud est fortement tourné vers l'activité touristique nautique et maritime.

source Scot CAESM

Zonages infra-territoriaux

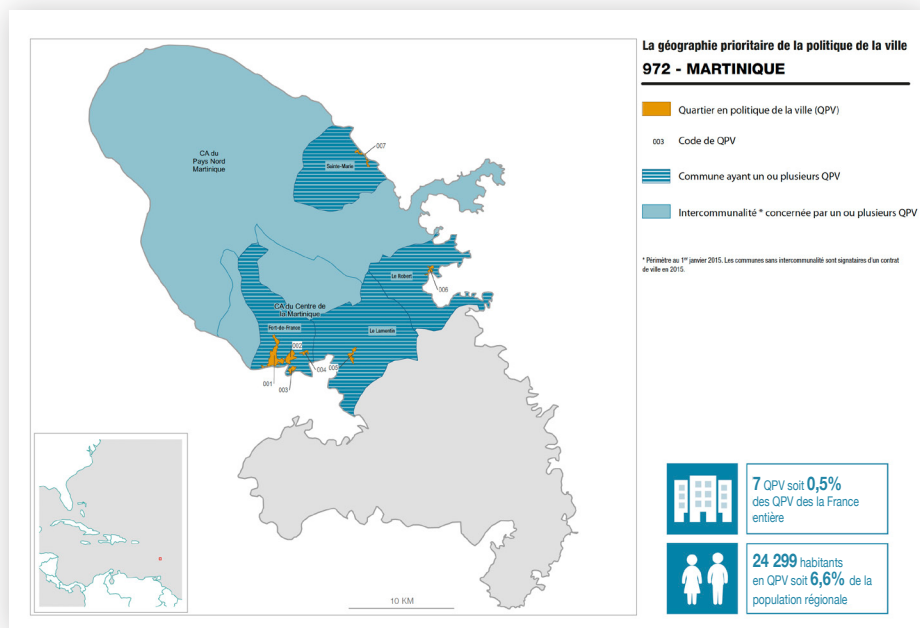
Leur création a pour objectif la mise en place de politiques publiques spécifiques adaptées aux caractéristiques de ces territoires.

Quartiers Prioritaires de la Ville

En Martinique, en 2018, 24 299 personnes vivent dans les sept quartiers prioritaires de la politique de la ville, soit 6,6 % de la population martiniquaise. Ces quartiers se situent dans 4 communes :

Fort-de-France (Quartier Ouest, Volga Plage, Haut-Dillon, Sainte-Thérèse), Le Lamentin (Frangue Ouest centre aggloméré), Le Robert (Cité Lacroix Trou terre Pointe Lynch) et Sainte-Marie (Tombolo City).

Les habitants de ces quartiers, plus fréquemment touchés par la pauvreté, souffrent d'un déficit de formation et s'insèrent avec plus de difficultés sur le marché du travail.



La taille des QPV en Martinique est assez modeste : seuls deux quartiers dépassent en population la moyenne de la France entière.

Le QPV "Quartier Ouest" est le plus grand de Martinique, abritant à lui seul quatre habitants sur dix des quartiers prioritaires de la région. Il est le 59^e quartier prioritaire de France entière par sa population (sur 1 352).

	Population	Jeunes 0-14 ans %	Tx des scolarisés 18-24 ans %	Tx de non scolarisés %	Réussite au brevet %	Taux de pauvreté %	Part des actifs %	Taux d'emploi %	Taux emploi Hommes %	Taux emploi Femmes %	Nbre Logement sociaux
Ensemble des QPV	24 299	18,4	57,2	90,0		45,0	69,1	44,7	45,1	41,2	3 191
Total de la Région	368 783	16,4	65,1	90,4	87,0	29,8	71,7	55,0	54,4	55,6	34 008
Fort-de-France											
Quartier Ouest	10 367	17,0	57,0	90,6	87,1	46,6	69,7	44,7	44,9	40,4	1 272
Quartiers Ste Thérèse - Bon Air	4 072	16,1	56,4	91,8		40,7	69,9	47,2	49,6	41,9	726
Quartier Volga Plage	2 624	18,8	62,8	90,2		44,8	57,4	39,9	38,3	37,8	155
Quartier Haut Dillon	2 226	24,4	67,2	81,6		36,8	68,8	43,2	40,9	43,6	526
Le Lamentin											
Frangé Ouest du Centre Ville...	1 754	18,9	43,8	92,5	75,2	40,5	74,0	50,4	51,0	45,6	297
Le Robert											
Zone de Cité Lacroix ...	2 031	25,3	51,7	87,7	86,5	39,5	76,2	42,8	43,9	41,7	76
Sainte-Marie											
Tombolo City	1 227	14,1	53,7	91,9	84,4	44,4	65,7	44,4	46,4	38,8	139

sources : Insee Estimations démographiques RP 2018 / DGFIP Cnaf Cnav CCMSA (FiLoSoFi 2019)
Éducation nationale Depp 2019-2020 - SDES, répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux 2020

Territoire de projet

Il s'agit d'un espace économique, social et physique sur lequel un projet de territoire s'élabore. Organisé, il est en capacité de contractualiser sur un projet global avec les autorités chargées de l'aménagement et du développement territorial.

Cette démarche ascendante s'appuie sur les acteurs locaux. Les territoires de projets dépassent les maillages prédéterminés. Dans ce cadre, il faut prendre en compte la pluralité des politiques publiques, et inscrire les projets sportifs dans un cadre plus large par exemple dans une vision globale de l'aménagement du territoire (ex : parcs naturels).

Contrats de ruralité

Conclus pour 4 ans entre les territoires de projet et l'État, ces contrats permettent de soutenir les projets locaux stratégiques portés par les acteurs locaux qui s'inscrivent dans les grandes priorités de l'État. Ils rompent avec la logique des appels à projet qui mettent en concurrence les territoires et assurent la lisibilité et la cohérence de l'action publique sur le moyen terme. Ils respectent les stratégies locales et les projets de territoire : les contrats de ruralité sont un moyen de réduire la dispersion des aides de l'État.

En Martinique, les 3 EPCI ont signé des contrats de ruralité (2018 et 2019).

3- Économie

Conjoncture régionale

En 2022, l'économie de la Martinique a maintenu son cap, l'indicateur du climat des affaires se hissant à son niveau le plus haut depuis 2007. Malgré le maintien des mesures sanitaires en début d'année (état d'urgence levé au 1^{er} avril), le 1^{er} trimestre a été très dynamique avec une progression continue tout au long de l'année même si moins élevée. Le marché du travail a pleinement bénéficié de la conjoncture favorable et les effectifs des salariés ont progressé de 2,0 % et de 3,5 % pour l'emploi privé, soit 2 632 emplois supplémentaires. Le nombre de demandeurs d'emploi a reculé de près de 6% sur un an en 2022. Le taux de chômage reste néanmoins sensiblement plus élevé que dans l'Hexagone (10,3% contre 7,2%). L'année 2022 marque la reprise du tourisme en se rapprochant des indicateurs de 2019 même si l'incertitude réside dans l'augmentation des coûts des billets d'avion (+35,1% depuis l'hexagone à destination des Antilles en février 2023 sur 12 mois glissants).

L'économie martiniquaise a évolué dans une zone de croissance favorable en 2022 et devra activer plusieurs leviers pour entamer un nouveau cycle de croissance : la transition écologique, l'augmentation du nombre de touristes sur l'île ainsi que des investissements relatifs à la prise en charge des seniors au vu du vieillissement de la population.

Postes salariés par activité (au 31 décembre)

	2021	2022	Part en 2022
Ensemble	129 103	131 736	
Agriculture, sylviculture et pêche	3 885	3 788	2,9 %
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	8 672	8 985	6,8 %
Construction	6 189	6 237	4,7 %
Tertiaire dont :	110 357	112 726	85,6 %
Secteur marchand : commerces, transports, services aux entreprises et particuliers, ...	56 794	59 211	44,9 %
Secteur non marchand : administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	53 563	53 515	40,6 %

L'emploi salarié a été robuste en 2022 et affiche une hausse de 2 % (2632 emplois créés). Ces créations ont eu lieu dans le secteur privé (+3,5 %) dans la mesure où l'emploi public est stable. Reflet du dynamisme de l'activité, l'intérim est en croissance significative sur un an (+6,3 %). L'emploi salarié privé est caractérisé par la prédominance du secteur tertiaire, qui représente plus des quatre cinquièmes de l'ensemble. Le secteur tertiaire marchand concentre 44,9 % de l'emploi salarié (dont 11,4 % pour le commerce et 23,4 % pour les autres services marchands).

En 2022, un tiers des personnes en emploi sont fonctionnaires (40 200 agents de la fonction publique). Elle est fortement féminisée avec 65,2 % de femmes fonctionnaires.

sources : Insee - Fichier localisé des rémunérations et de l'emploi salarié (FLORES)

Au 31 décembre 2022, le nombre de demandeurs d'emploi passe sous la barre de 50 000 en Martinique (49 300) et recule de 5,8% sur un an. La baisse est homogène entre les différentes catégories d'âge. Malgré ces évolutions favorables, le taux de chômage reste sensiblement plus élevé que dans l'Hexagone (10,3 % contre 7,2 %), et certains jeunes restent durablement éloignés du marché du travail.

Ce constat favorable doit être nuancé dans la mesure où en Martinique, compte tenu de la pyramide des âges, la population active a reculé de 1,6 % en moyenne par an (contre une baisse de 1 % de la population totale) sur la décennie écoulée. Ainsi, à niveau d'emploi égal, la baisse de la population active induira mécaniquement une baisse du chômage sans pour autant traduire une amélioration de la situation économique.

source : ledom - Rapport annuel 2022 - Insee

2022	Taux d'emploi (15-64 ans) (%)		Taux de chômage (15 ans et plus) (%)		Part du Halo autour du chômage (15 ans et +)	
	Martinique	Hexagone	Martinique	Hexagone	Martinique	Hexagone
Ensemble	57	69	12,0	7,1	10 %	4 %
Hommes	58	71	12,2	7,3	9 %	4 %
Femmes	56	66	12,7	6,9	12 %	5 %
15 - 29 ans	27	49	31,0	13,0	11 %	6 %
30 - 49 ans	69	84	12,0	6,4	13 %	4 %
50 ans et plus	63	66	8,0	5,0	8 %	3 %

4 ^{ème} Trim 2022	Nbre de demandeurs d'emploi (Cat. ABC) (15 ans et plus)	
	Martinique	France
Ensemble	44 490	5 389 000
Hommes	18 560	2 590 000
Femmes	25 930	2 799 000
moins 25 ans	4 930	665 000
25 - 49 ans	22 580	3 228 000
50 ans et plus	16 980	1 497 000

source : Dares-Pôle emploi, statistiques du marché du travail (STMT).
Insee, Enquête emploi en continu

2020	Population active (15-64 ans)		Actifs occupés (15 ans et plus)		Taux d'activité 15-64 ans (%)	
	Martinique	Hexagone	Martinique	Hexagone	Martinique	Hexagone
Ensemble	140 300	28 218 900	126 200	26 409 900	65	71
Hommes	63 700	14 514 200	57 700	13 599 400	65	75
Femmes	76 600	13 704 700	68 600	12 810 500	64	68
15 - 29 ans	19 700	5 666 100	14 000	4 806 500	38	51
30 - 49 ans	60 100	14 231 000	53 100	13 317 300	80	88
50 ans et plus	60 400	8 321 800	59 100	8 286 100	67	67

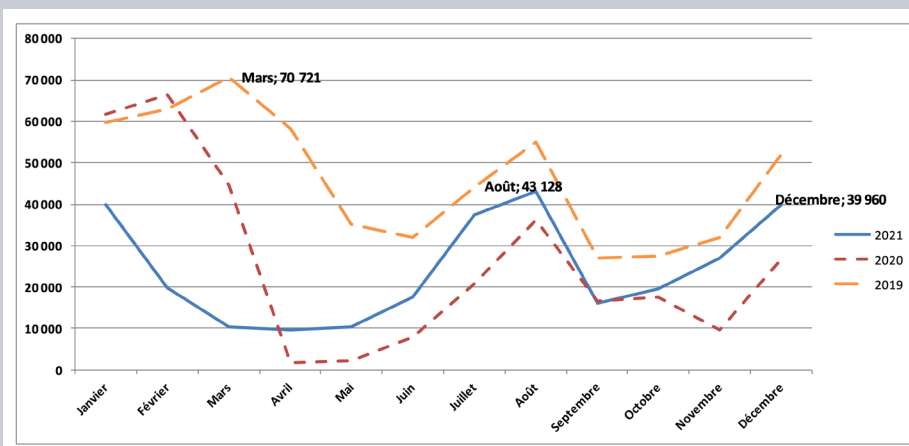
source : Insee Enquête Emploi

Le Tourisme

La fréquentation touristique a totalisé 330,4 milliers de visiteurs pendant l'année 2021 en Martinique. Le flux total a diminué de 41 % comparativement à 2020 et de 65,7 % relativement à 2019. Les effets de la pandémie de Covid 19 et les mesures publiques induites expliquent en grande partie cette baisse de fréquentation.

Le flux touristique de 2021 constitue le plus faible niveau de fréquentation des 37 dernières années, alors que l'année 2019, antérieure à la pandémie, avait marqué l'un des records de fréquentation.

Fréquentation mensuelle des touristes de séjour en 2019, 2020 et 2021



sources : Comité Martinique du Tourisme - Synthèse de l'activité en 2021

La plupart des touristes séjournent en Martinique pour leurs loisirs (85,2 %). L'hébergement constitue le premier poste de dépenses avec 37,3 % du total. Pour leur part, les excursions et loisirs concentrent 5,7 %.

La Martinique dispose d'un patrimoine historique et naturel riche. De nouvelles formes de tourisme se développent, parmi lesquelles, sans être exhaustif, il convient de citer :

- **L'écotourisme** qui s'appuie sur le climat et la situation tropicale qui permettent à l'île d'abriter une grande diversité de faune et de flore. Le Parc naturel régional couvre une superficie de près de 700 km². On dénombre près de 31 sentiers balisés aménagés par l'ONF. De même le Parc naturel marin s'étend sur 47 340 km².
- **L'agrotourisme** recouvre l'ensemble des activités touristiques pratiquées sur une exploitation agricole en activité (hébergement, restauration et vente de produits et ou services).
- **Le pécaturisme** permet aux touristes de découvrir la pêche côtière martiniquaise à bord d'embarcations traditionnelles (comme la yole).

Ces deux dernières formes de tourisme sont à ce jour encore assez peu organisées mais disposent d'un potentiel de croissance, en marge du tourisme balnéaire, pour un public en recherche d'authenticité.

- **Le spiritourisme** est plus développé et mieux organisé. Il s'agit d'une activité proposée par les adhérents de la Fédération française des spiritueux tout au long de l'année (3 900 hectares de terres cultivées, 193 exploitations, et 7 distilleries en fonctionnement).

4- Politique

Depuis décembre 2015, une Collectivité Territoriale Unique (CTM) est mise en place en Martinique en lieu et place des deux collectivités précédentes (Conseil Général et Conseil Régional). Cette transformation est le résultat d'un long processus.

La Collectivité Territoriale de Martinique exerce toutes les compétences initialement attribuées au Département et à la Région, à savoir :

- Le développement économique, l'aménagement du territoire et le transport, le développement culturel, scientifique et sportif, l'éducation et la formation, le développement sanitaire et social, la coopération régionale.
- Le développement du sport est à la croisée de plusieurs de ces compétences. Il est également impulsé soit par :
 - le conseiller exécutif en charge du sport qui exécute et dirige l'action de la collectivité dans les conditions et limites fixées par la loi ;
 - le conseiller élu à l'assemblée de Martinique, président de la commission sport.

La conduite de certaines politiques publiques a été contractualisée entre l'État et la Collectivité territoriale de Martinique (CTM).

Elles sont mises en œuvre par la Collectivité au travers d'un Contrat de convergence et de transformation (CCT) qui succède depuis le 8 juillet 2019 au Contrat de projet État-Région-Département (CPERD) par lequel l'État et la Collectivité s'engageaient, pour la période 2015-2020, sur la programmation et le financement de projets structurants pour la Martinique. Le CCT, qui s'inscrit dans la ligne des Assises des Outre-mer et du Livre Bleu dont il reprend des propositions, lie l'État et ses agences, la Collectivité et les EPCI sur la période 2019-2022. Ses financements ciblent trois objectifs généraux :

- *favoriser le bien-être et l'épanouissement de la population ;*
- *investir dans les filières porteuses ;*
- *augmenter l'attractivité et l'accessibilité du territoire.*

Contrat de convergence et de transformation 2019-2022 (millions d'euros)	Total	Etat	CTM	EPCI	ARS
Axe 1: favoriser le bien être et l'épanouissement	257,4	98,5	148,7	4,2	6,0
Améliorer l'intégration sociale et professionnelle des jeunes	203,1	82,4	119,8	0,9	0,0
Améliorer l'accès aux soins et à la prise en charge médico-sociale	12,1	1,0	5,1	0,0	6,0
Favoriser l'accès à la culture et au sport	37,5	12,9	21,4	3,3	0,0
Favoriser l'accès au logement	2,6	1,2	1,3	0,0	0,0
Promouvoir l'égalité réelle femmes-hommes	2,1	1,0	1,2	0,0	0,0
Axe 2: investir dans les filières porteuses	118,8	41,3	72,6	5,0	0,0
Créer un écosystème favorable à la structuration des filières	5,4	2,5	2,8	0,1	0,0
Capitaliser sur l'agro-transformation	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Se tourner vers la mer	35,4	14,8	16,7	3,8	0,0
S'engager dans le tourisme durable	24,8	3,2	21,3	0,3	0,0
Développer le potentiel énergétique et maîtriser la demande énergétique	16,0	8,0	8,0	0,0	0,0
Systématiser le numérique	10,3	2,1	7,5	0,7	0,0
Dynamiser la filière BTP	0,6	0,2	0,4	0,0	0,0
Valoriser et protéger la biodiversité	2,9	1,6	1,3	0,0	0,0
Développer l'économie circulaire	13,0	6,5	6,5	0,0	0,0
Valoriser les sargasses	10,4	2,4	8,0	0,0	0,0
Axe 3: attractivité et accessibilité du territoire	104,7	42,7	47,2	14,7	0,0
Augmenter la résilience face aux risques naturels	43,3	29,0	14,3	0,0	0,0
Renforcer la lutte contre les trafics et améliorer la sécurité routière	0,5	0,2	0,3	0,0	0,0
Améliorer l'accessibilité du territoire	11,0	3,0	8,0	0,0	0,0
Dynamiser les ZAE et les centre-bourgs	16,1	4,0	9,6	2,5	0,0
Assurer la mise aux normes des réseaux d'eau et d'assainissement	33,8	6,5	15,1	12,2	0,0
Total	480,9	182,4	268,5	24,0	6,0

Source : CCT de la Martinique

Dans l'espace caribéen

Dès la fin des années 1990, la Martinique affiche une volonté d'inclusion régionale. Afin de favoriser cette intégration, les lois spécifiques à l'Outre-mer dotent les collectivités territoriales d'attributions légales en matière de négociation et de signature d'accords régionaux au nom de la République, avec les États ou les organismes régionaux voisins. En particulier, la loi d'orientation pour l'Outre-mer (LOOM) autorise la région à initier des projets de coopération régionale avec les États de la Caraïbe et notamment ceux de l'OECO (Organisation des États de la Caraïbe orientale). Ces projets sont principalement financés par des fonds de coopération régionale et de coopération décentralisés. Les collectivités peuvent en outre, avec l'accord des autorités de la République, devenir membres-associés de certains organismes régionaux. Depuis 1994, la Martinique est membre associé de l'Association des États de la Caraïbe (AEC).

Un Focus sur le contexte géopolitique de la Martinique dans son environnement caribéen associé à une analyse des conséquences et des enjeux sur le sport martiniquais, sera annexé au Projet Sportif Territorial et téléchargeable sur le site de la Conférence Territoriale du Sport de Martinique.

5- Acteurs du sport

Les acteurs institutionnels

La Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES) assure l'animation et la coordination des politiques publiques du sport, de la jeunesse, de la vie associative, de l'engagement civique et de l'éducation populaire, ainsi que, dans ce champ de compétence, des politiques relatives à l'égalité et à la citoyenneté et au développement de l'emploi.

Elle est chargée de la planification, de la programmation, du financement, du suivi, de l'observation et de l'évaluation des actions mises en œuvre dans la région au titre de ces politiques publiques.

Elle est notamment chargée du secrétariat des instances régionales de concertation ou de pilotage dans le domaine du sport.

La Collectivité Territoriale de Martinique intervient sur les leviers déjà déployés par les anciens Conseils Régionaux et Départementaux : soutien au mouvement fédéral, déplacements, manifestations, équipements, projets d'animation, soutien aux sportifs de haut niveau, aides aux communes pour les équipements. Elle suit trois axes d'actions :

- Le sport pour répondre aux enjeux sociétaux de la Martinique
- Accompagner les acteurs du sport de la Martinique
- Des équipements pour le sport en Martinique

Les 3 agglomérations de la Martinique disposent de la compétence optionnelle sur la création et la gestion des équipements sportifs d'intérêt communautaire. Mais ces compétences restent encore limitées :

- CAP Nord dispose statutairement de la compétence, mais ne l'exerce pas à ce jour.
- La CACEM exploite la piscine du Lamentin.
- La CA du Sud Martinique exerce une compétence pour la construction et la gestion (ex : piscine de St Esprit).

Les 34 communes de Martinique peuvent être les propriétaires de certains équipements sur la commune et dans ce cadre sont en charge de leur construction, rénovation et entretien, et organisent le fonctionnement de leur utilisation. Elles choisissent de les mettre à disposition des associations sportives, des établissements scolaires ou autres. Elles contribuent également au financement du fonctionnement associatif par l'octroi de subventions ou le prêt de locaux.

Selon l'organisation propre à chaque commune, elles déploient leur politique dans le cadre d'un service municipal des sports ou d'un office municipal des sports (ou équivalent).

Le mouvement sportif

CTOSMA - Comité Territorial Olympique Sportif Martiniquais

C'est une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 qui représente aujourd'hui 62 disciplines, 46 ligues. Ce dernier regroupe les fédérations sportives et joue, à ce titre, le rôle d'une confédération du Sport Français. Il rassemble en son sein les Ligues et les Comités situés dans son ressort territorial, représente le sport, pour toutes les questions d'intérêt général, auprès des pouvoirs publics.

Au niveau du territoire martiniquais, le CTOS Martinique est l'interlocuteur privilégié de la Collectivité Territoriale pour la mise en place de la politique sportive du territoire. C'est un comité directeur composé de 15 bénévoles élus avec un projet s'inscrivant dans les principales finalités du CNOSF et CIO.

Les 52 Ligues et Comités régionaux actifs fédèrent les **Associations Sportives** de leurs disciplines respectives. Leurs principales missions sont : développer la pratique sportive sur l'ensemble du territoire, former les bénévoles (juges et entraîneurs), organiser les championnats régionaux, encadrer et sélectionner les équipes régionales, ...

Les organismes de formation

Institut Martiniquais du Sport - Centre de Formation aux métiers du sport, de la préparation physique et mentale et de la santé. L'action de l'IMS se décline en quatre axes : Sport et santé, Sport et tourisme, Sport de haut niveau, Sport et social.

Il doit assurer l'accueil et l'information, mettre en place des formations et des stages, offrir du conseil et de l'accompagnement, mais aussi proposer des animations et organiser des séjours sportifs, des sessions d'entraînement, des opérations événementielles et des actions de soin et de prévention.

AG du Cerfasso - Centre de Formation aux métiers de l'animation et du sport, il organise des formations à l'attention des futurs éducateurs mais également des dirigeants associatifs.

Depuis 10 ans, de nouveaux organismes de formation sont présents sur le territoire (Ligues sportives, **CEMEA, UCPA, ...**) et favorisent ainsi le développement de l'offre de formation professionnelle (CQP, titres professionnels, ...).

Le secteur privé marchand

Il est constitué par les entreprises du secteur sportif : sociétés, travailleurs indépendants, ...

Il prend une part de plus en plus importante dans le paysage sportif et économique puisqu'il propose une offre d'activités de plus en plus variée dans les secteurs du tourisme et du sport bien-être.

Modalités d'intervention des acteurs

<u>ETAT</u>	<i>Modalités</i>	<i>Financement</i>
Projets	Accompagnement technique et pédagogique Soutien financier par Appels à Projets	Crédits d'État (BOP), Agence Nationale du Sport (ANS), CGET (Politique de la Ville), Agence de Services et de Paiement (ASP, Service Civique, Emplois Aidés)
Équipements	Soutien financier par Appels à Projets	Agence Nationale du Sport (ANS), ANRU (Politique de la Ville), Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), Fonds Exceptionnels d'Investissement (FEI - Ministère Outre-Mer), Crédits européens
<u>CTM / Collectivités</u>	<i>Modalités*</i>	<i>Financement</i>
Projets	Soutien financier par Appels à Projets	Dotations de la collectivité, Crédits européens (FSE)
Équipements	Investissement / Soutien financier à la construction Fonctionnement de l'équipement	Dotation de la collectivité, Crédits européens (FEDER, FEADER, FSE)
* dépend du statut de propriétaire et de gestionnaire de l'équipement		
<u>Secteur privé marchand</u>	<i>Modalités*</i>	<i>Financement</i>
Projets	Soutien financier (mécénat, sponsoring)	Fonds propres
Équipements	Investissement à la construction Fonctionnement de l'équipement	Fonds propres



Diagnostic Territorial

Données par Thématiques

L'essentiel

8 THÉMATIQUES IDENTIFIÉES



Équipements et aménagement du territoire

- Moderniser et développer les infrastructures
- Développer une offre d'équipements de proximité
- Construire une offre partagée d'équipements



Sport de Haute Performance Sport de Haut Niveau

- Synergie et dynamiques partenariales
- Organisation de la Haute Performance
- Formation des cadres à l'excellence sportive
- Accompagnement pluriannuel du double projet du sportif



Vie associative

- Valoriser le bénévolat
- Accompagner la gouvernance associative
- Soutenir un déploiement équilibré des activités



Sport de nature et tourisme sportif

- Soutien au développement des activités sportives de pleine nature
- Animation de la CTESI
- Aménagement, entretien et protection des sites de pratique
- Organisation de grands événements sportifs



Sport santé / Bien-être et Sport sur ordonnance

- Mettre en place l'offre répondant au sport sur ordonnance
- Favoriser les actions de prévention par le sport



Emploi et professionnalisation

- Professionnalisation de la filière sport
- Formations aux métiers du sport
- Observation des besoins



Publics éloignés de la pratique

- Sensibilisation des scolaires à la pratique sportive
- Féminisation de la pratique
- Adaptation aux publics à besoins spécifiques



Continuité territoriale

- Déplacements des sportifs et dirigeants hors du territoire
- Rendre accessible la pratique sportive (maillage / circulation)
- Exonération et Franchise sur les frais d'approche des matériaux et équipements sportifs



1- Equipements et aménagement du territoire

Cette thématique est traduite dans le Contrat de Convergence et de Transformation qui remplace les Contrats de Plan Etat/Région. En parallèle, le secteur marchand peut prendre l'initiative de construire des équipements sportifs pour répondre aux besoins de leurs activités.

Acteurs

- La Collectivité Territoriale de Martinique
- Les EPCI et les communes
- l'État

Ressources / Données

Diagnostic Territorial Approfondi (DTA)

Ce document, édité en 2014, a été réalisé conjointement par la Région et la DJSCS Martinique. Il présente des constats et des préconisations sur court, moyen et long terme concernant l'aménagement des équipements sportifs sur le territoire. Il permet de recenser l'offre et la demande sportive sur le territoire, de disposer d'un diagnostic complet sur les équipements sportifs et de produire une cartographie des équipements tels que définis dans le RES. Disponible sur le site de la DRAJES.

Recensement des Équipements Sportifs (RES)

Ce recensement national est consultable sur les plateformes gouvernementales dédiées
www.data.gouv.fr
www.equipements.sports.gouv.fr

Observatoire DRAJES Martinique

Pratiques Beach (Sites et activités) - 2014

Etat des lieux des équipements sportifs en Martinique - 2015

DÉFINITIONS

Équipement

Est un équipement sportif (au sens de l'article L. 312-2 du code du sport) tout bien immobilier, appartenant à une personne publique ou privée, spécialement aménagé ou utilisé, de manière permanente ou temporaire, en vue d'une pratique sportive et ouvert aux pratiquants à titre gratuit ou onéreux.

Installation

L' "installation (sportive)" est un lieu caractérisé par une adresse, où est (sont) implanté(s) un ou plusieurs équipement(s) sportif(s), avec ou sans enceinte limitative.

Aménagement

L'aménagement du territoire est "l'action et la pratique de disposer avec ordre, à travers l'espace d'un pays et dans une vision prospective, les hommes et leurs activités, les équipements et les moyens de communication qu'ils peuvent utiliser, en prenant en compte les contraintes naturelles, humaines et économiques, voire stratégiques".

Cette discipline traduit l'ensemble d'actions menées par des acteurs publics (ou privés dans le cadre de missions de service public qui leur sont confiées) qui interviennent sur un territoire donné et en façonnent son paysage (routes, ponts, usines, etc.).

PROBLÉMATIQUES

Le développement d'une activité sportive repose sur un maillage d'équipements implantés sur le territoire. Inégalement répartis en Martinique, il est nécessaire d'optimiser leur implantation. Leur rénovation et leur construction sont nécessaires, notamment sur le secteur nord marqué par une sous dotation. Une territorialisation des équipements sportifs se traduit par une vision prospective tenant compte de plusieurs paramètres :

- le déficit global quantitatif et qualitatif,
- un parc d'équipements vieillissants et dégradés,
- des potentiels peu exploités (sports de nature, équipements scolaires, etc.),
- les moyens insuffisants des collectivités locales.

La Martinique ne dispose pas assez d'équipements permettant d'accueillir le sport de haut niveau.

Données

1208 équipements sportifs (dont sports de nature) sont répertoriés sur le territoire en 2023.

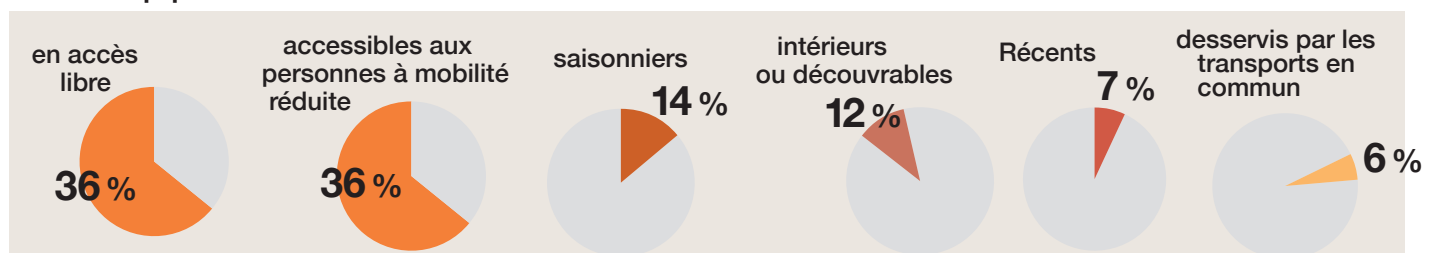
Un taux d'équipement nettement inférieur à la moyenne nationale : 33,44 pour 10 000 habitants en Martinique / 49,39 pour la France entière.

source : Recensement des Équipements Sportifs (RES) - situation au 1^{er} novembre 2023

Taux en équipements sportifs (dont sports de nature) pour 10 000 habitants au 1^{er} novembre 2023
Recensement des Équipements Sportifs (RES)

	Guadeloupe	Martinique	Guyane	France
Ensemble des équipements sportifs dont sports de nature	1 272	1 208	806	331 740
dont terrains de grands jeux	229	183	120	42 752
dont courts de tennis	115	95	55	39 735
dont bassins de natation	20	21	29	6 370
dont boulodromes	53	85	26	28 775
Taux en équipements sportifs pour 10 000 habitants	33,16	33,44	28,27	49,39
Nombre d'équipements sportifs par km2	0,78	1,07	0,01	0,52
Superficie du territoire en km2	1 628	1 128	83 534	632 702

Part des équipements :



Les communes sont en grande majorité les propriétaires et gestionnaires des équipements sportifs. On note également que les associations sont les principaux gestionnaires privés d'équipements. Il arrive que la commune, propriétaire de l'équipement, passe une convention de délégation de gestion avec des associations.

Répartition des équipements sportifs selon la nature juridique du propriétaire et gestionnaire
Situation novembre 2023

	Propriétaire	Gestionnaire
Équipements sportifs (hors sports nature)	1 015	1015
Propriétaire / Gestionnaire public	876	678
Etat	41	27
Collectivité Territoriale	164	52
EPCI	3	2
Commune	667	487
Etablissement public	1	110
Propriétaire / Gestionnaire privé	124	249
Etablissement d'enseignement privé	15	7
Associations	17	149
Etablissement privé commercial	77	77
Etablissement privé non commercial	15	16
Multi propriétaires	1	-
Non déterminés	14	88

source : Recensement des Équipements Sportifs (RES) - situation au 1^{er} novembre 2023

50 % des équipements ont été construits depuis plus de 28 ans. Parmi les plus récents, seuls 8,4 % ont été construits il y a moins de 18 ans. La vétusté du parc d'équipements sportifs est donc importante. Elle est accentuée par la dégradation plus marquée des bâtiments sous un climat tropical et la situation financière des propriétaires rendant difficile l'entretien et la rénovation.

source : Recensement des Équipements Sportifs (RES) - situation au 1^{er} novembre 2023

Répartition des équipements sportifs (hors sports de nature) selon la période de mise en service (en nbre et pourcentage)

	Nombre	Pourcentage
Équipements sportifs (hors sports de nature)	1015	100,0 %
Avant 1945	2	0,1 %
1945 - 1964	34	3,3 %
1965 - 1974	83	8,2 %
1975 - 1984	152	15,0 %
1985 - 1994	238	23,5 %
1995 - 2004	253	25,0 %
A partir de 2005	85	8,4 %
Non déterminé	168	16,5 %

Aménagements spécifiques des équipements sportifs

source : Recensement des Équipements Sportifs (RES) - situation au 1^{er} novembre 2023

50,3 % disposent d'un espace de convivialité (buvette, club-house, salle de réunion, ...)

Bassins de natation	76,0 %	
Courts de tennis	82,0 %	
Salles de pratiques collectives	67,0 %	
Terrains de grands jeux	38,0 %	
Autres équipements sportifs	58,5 %	
Équipements extérieurs et petits terrains en accès libre	38,0 %	

12 % des équipements sportifs sont couverts soit 142 équipements (dont 14 extérieurs couverts)

134 Salles de pratiques collectives	3 Bassins aquatiques
5 Autres équipements sportifs	

La base RES ne permet pas aujourd'hui de vérifier l'existence de sièges sociaux d'associations sportives dans l'équipement ou de salles de réunion. Ces informations pourraient être utiles car la pratique sportive est aujourd'hui utilisée comme un moyen de socialisation et d'inclusion sociale. La vie associative avec ce qu'elle apporte de valeurs, de fonctionnement démocratique et de vie en collectivité vient renforcer les effets positifs de la seule pratique sportive.

De plus, l'absence de salles de réunion ou de locaux dédiés dans la moitié des équipements sportifs impacte sur la vie des associations qui organisent leur pratique sportive dans ces espaces : pas de lieu de stockage, difficultés à avoir un siège social, pas d'accueil en présentiel, pas de bureau permettant la professionnalisation des structures (secrétariat, ...).

Répartition par type d'équipements, espaces géographiques et type de disciplines

Bassins de natation	20	Salles de pratique collectives	139
Grands pôles urbains	15	Grands pôles urbains	111
Espaces péri-urbains	0	Espaces péri-urbains	3
Autres espaces	5	Autres espaces	25
Autres bassins aquatiques	1	Terrains de grands jeux	186
Grands pôles urbains	1	Grands pôles urbains	1389
Espaces péri-urbains	0	Espaces péri-urbains	9
Autres espaces	0	Autres espaces	39
Courts de tennis	95	Équipements ext. / Petits terrains accès libre	386
Grands pôles urbains	74	Grands pôles urbains	274
Espaces péri-urbains	8	Espaces péri-urbains	24
Autres espaces	13	Autres espaces	97
Autres équipements	118		

1 422 Activités pratiquées dans 1015 équipements

source : Recensement des Équipements Sportifs (RES) - situation au 1^{er} novembre 2023

Répartition de l'ensemble des activités pratiquées par type d'activité

	Martinique	Hexagone		Martinique	Hexagone
Basketball	13,4 %	8,3 %	Badminton	1,4 %	2,4 %
Football	12,7 %	11,9 %	Activités de forme et de santé	1,5 %	3,1 %
Handball	10,5 %	6,0 %	Tir	1,3 %	0,7 %
Athlétisme	8,4 %	3,4 %	Études et sports sous-marins	1,3 %	0,4 %
Volleyball	7,8 %	3,6 %	Gymnastique volontaire	1,1 %	2,7 %
Tennis	7,3 %	10,4 %	Voile	0,9 %	0,5 %
Pétanque et jeu provençal	5,5 %	4,8 %	Équitation	0,7 %	6,9 %
Gymnastique	5,2 %	3,5 %	Rugby	0,6 %	0,9 %
Natation	3,2 %	2,4 %	Randonnée pédestre	0,4 %	4,0 %
Danse	2,7 %	2,6 %	Roller skating	0,3 %	1,2 %
Judo-jujitsu, kendo et ass.	2,5 %	1,7 %	Cyclisme	0,2 %	2,2 %
Canoë-kayak	2,3 %	1,0 %	Boxe	0,2 %	0,4 %
Tennis de table	1,8 %	1,9 %	Montagne et escalade	0,1 %	1,2 %
Haltérophilie, musculation, force	1,5 %	1,6 %	Tir à l'arc	0,1 %	0,8 %
Karaté et arts martiaux affinitaires	1,5 %	1,0 %	Autres disciplines	3,7 %	6,8 %

Pression d'utilisation des équipements (au regard de la variété des disciplines pouvant y être pratiquées)

La pression d'utilisation des activités pratiquées dans les salles de pratiques collectives en équipements couverts ou en extérieur n'est pas seulement due à la typologie des activités. A celle-ci s'ajoutent la diversité des publics (scolaires, clubs, écoles municipales des sports, ACM, ...), le volume des pratiquants et le nombre de créneaux utilisés.

On note également l'utilisation de ces équipements par d'autres activités qui n'ont pas de salles dédiées dans la commune (Tennis de Table, Gymnastique). La pression exercée sur les équipements couverts est d'autant plus forte quand les équipements extérieurs ne le sont pas : nous avons 1 équipement couvert pour 3 équipements non couverts en Martinique pour la pratique des sports collectifs de petits terrains.

Exemple : Sports collectifs de petits terrains

- 139 Salles de pratique collectives
- 386 Équipements extérieurs / petits terrains

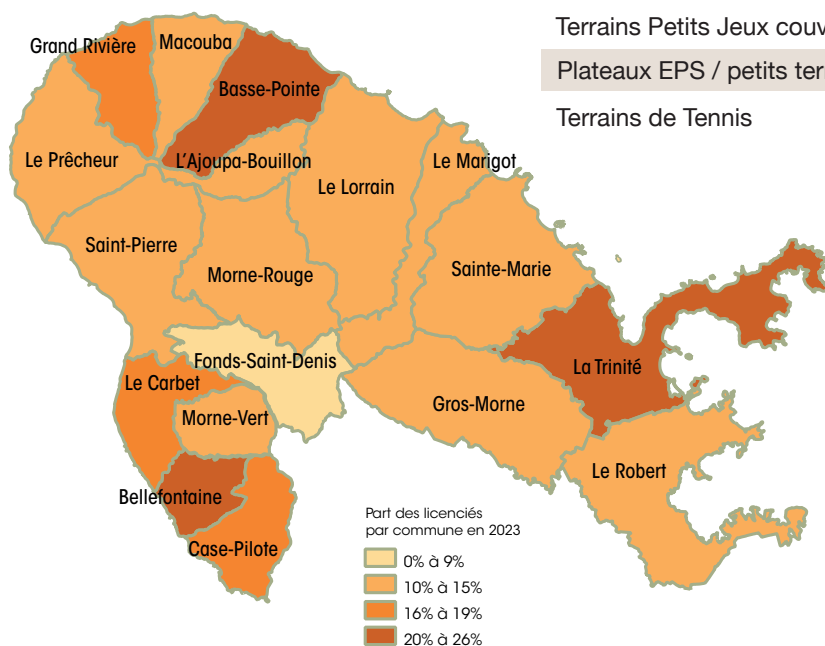
Sports Pratiqués : Basketball, Handball, Volleyball et Badminton (soient 78 clubs et 5 185 licenciés en 2022)

Caractéristiques des EPCI par commune - Données 2022

Population, nombre de licenciés, part des licenciés, nombre de clubs, nombre d'équipements

sources : Insee - Recensement de la population - Populations légales en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2023
INJEP-MEDES, Recensement des licences et clubs Saison 2022

CAPNORD



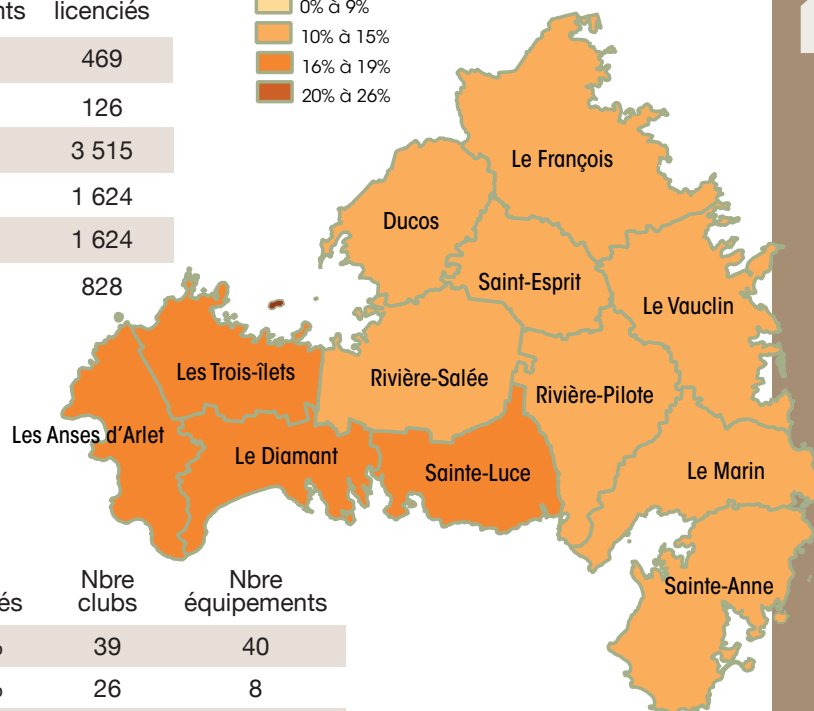
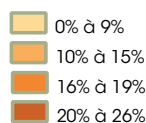
	Nbre Équipements	Nbre licenciés
Bassins natation	6	420
Boulodromes	28	260
Terrains Grands Jeux	58	3 691
Terrains Petits Jeux couverts	8	1 587
Plateaux EPS / petits terrains extérieurs	100	1 587
Terrains de Tennis	22	462

	Population	Nbre licenciés	Part licenciés	Nbre clubs	Nbre équipements
Bellefontaine	1 984	279	14,0 %	7	10
Basse-Pointe	2 768	433	21,8 %	8	16
Case-Pilote	4 533	791	17,5 %	10	12
Fonds St-Denis	673	37	5,5 %	1	3
Grand-Rivière	568	101	17,8 %	4	3
Gros-Morne	9 822	1 035	10,5 %	22	17
L'Ajoupa-Bouillon	1 770	196	10,7 %	6	4
Le Carbet	3 475	618	15,2 %	24	18
Le Lorrain	6 798	993	13,1 %	17	23
Le Marigot	3 126	537	11,1 %	5	15
Le Prêcheur	1 304	176	13,7 %	2	8
Le Robert	21 793	4 567	13,8 %	66	51
La Trinité	11 995	2 888	22,0 %	58	53
Macouba	1 037	93	13,7 %	2	3
Morne-Rouge	4 695	656	9,9 %	7	14
Morne-Vert	1 837	220	11,6 %	6	7
Sainte-Marie	15 021	1 874	11,8 %	29	43
Saint-Pierre	4 159	521	12,3 %	14	18

CAESM

	Nbre équipements	Nbre licenciés
Bassins natation	4	469
Boulodromes	20	126
Terrains Grands Jeux	68	3 515
Terrains Petits Jeux couverts	18	1 624
Plateaux EPS / petits terrains extérieurs	67	1 624
Terrains de Tennis	29	828

Part des licenciés par commune en 2023



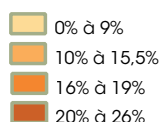
	Population	Nbre licenciés	Part licenciés	Nbre clubs	Nbre équipements
Ducos	17 765	1 997	11 %	39	40
Les Anses d'Arlet	3 656	456	17 %	26	8
Le Diamant	5 519	950	17 %	33	19
Le François	16 256	2 405	15 %	63	32
Le Marin	8 718	1 124	13 %	28	20
Les Trois-Îlets	7 320	1 390	19 %	85	31
Le Vauclin	8 647	1 116	13 %	37	11
Rivière-Pilote	11 818	1 345	11 %	34	18
Rivière-Salée	12 024	1 499	12,5 %	38	29
Sainte-Anne	4 532	460	10 %	28	29
Saint-Esprit	10 218	1 269	12 %	26	25
Sainte-Luce	9 627	1 616	17 %	48	20

CACEM

	Population	Nbre licenciés	Part licenciés	Nbre clubs	Nbre équipements
Fort-de-France	76 085	10 543	14 %	206	220
Le Lamentin	40 191	5 004	12,5 %	136	72
Schoelcher	19 638	3 092	16 %	60	86
Saint-Joseph	16 362	2 019	12 %	44	37



Part des licenciés
par commune en 2023



	Nbre équipements	Nbre licenciés
Bassins natation	11	1 712
Boulodromes	42	283
Terrains Grands Jeux	60	3 708
Terrains Petits Jeux couverts	30	1 949
Plateaux EPS / petits terrains extérieurs	117	1 949
Courts de Tennis	44	828

PRÉCONISATIONS

- Définir un plan stratégique de construction et de rénovation des équipements sportifs dans le cadre plus général du Contrat de Convergence et de Transformation et des Schémas de Cohérence Territoriale
- Moderniser et développer les infrastructures en optimisant la mobilisation des crédits disponibles pour appuyer les politiques de rénovation et de transition écologique, et en mutualisant de manière concertée les financements des acteurs
- Développer une offre d'équipements de proximité répondant aux besoins des acteurs du sport et de la population qui en bénéficiera (concertations locales, ...)
- Construire une offre partagée d'équipements structurants favorisant leur utilisation optimale et leur complémentarité sur un même bassin de vie (accueil de publics différents sur l'ensemble des créneaux possibles)
- Mutualiser les équipements sportifs déjà existants pour optimiser leur utilisation, ceci avant de prévoir la création de nouvelles infrastructures
- Introduire les sites de pratique des sports de nature dans le cadre de la réflexion globale sur l'aménagement du territoire et s'appuyer sur la CTESI (Commission Territoriale des Équipements, Sites et Itinéraires) et le Plan découlant de son travail (PTESI) pour définir la stratégie de développement de ces activités, ainsi que son financement



2- Sport de Haute Performance et Sport de Haut Niveau

Cette thématique, en Martinique, fait l'objet d'un travail collaboratif depuis de nombreuses années. En effet, la Commission Régionale du Sport de Haut Niveau se réunissait plusieurs fois par an sous sa forme restreinte ou élargie afin d'apporter les solutions structurelles et financières adaptées aux dossiers traités.

La création de l'Agence Nationale du Sport en 2019 impacte directement l'organisation du Sport de Haut Niveau. Le Pôle Haute Performance de l'ANS a pour mission de réformer le modèle sportif français et d'améliorer le rang de la France au niveau international. Afin de pouvoir atteindre ces objectifs, l'ANS va créer une nouvelle stratégie, "Ambition Bleue" et s'appuyer sur des dispositifs innovants tels que les Maisons Régionales de la Performance, la méthode ORfèvre, le Team Ambition Bleue, le Plan Coachs 2024 etc...

L'Arrêté du 26 septembre 2022 portant désignation dans la collectivité territoriale de Martinique de l'organisme de droit public exerçant les missions relevant du ministre chargé des sports et de l'Agence Nationale du Sport en matière de formation et de préparation des sportifs de Haut Niveau et de participation au réseau national du sport de Haut Niveau, modifie très significativement le périmètre du sport de Haut Niveau en Martinique.

Acteurs

- La Collectivité Territoriale de Martinique
- MRP et OPE
- le Rectorat
- Le Mouvement Sportif

Ressources / Données

Portail de Suivi Quotidien des Sportifs (PSQS) - Ministère des Sports

Outil de référence du sport français, il s'agit d'une base de données qui référence tous les sportifs listés en France ainsi que les sportifs non listés, inscrits dans une structure du Projet de performance fédéral. Tout sportif voulant être inscrit sur l'une des trois listes ministérielles (SHN, espoirs ou collectifs nationaux) a l'obligation de remplir et de mettre à jour le PSQS. Il a pour but d'accompagner le sportif tout au long de sa carrière et de le suivre sur trois axes : vie sportive, vie scolaire / professionnelle, vie quotidienne.

VIS'OR - Agence nationale du sport

Outil national de pilotage qui permet, en étant croisé avec l'expertise terrain des experts, d'apporter une aide à la prise de décision, financière et sportive, pour l'optimisation de la performance sportive française.

DRAJES Martinique

Données internes

DÉFINITIONS

Sport de Haut Niveau

Représente l'excellence sportive. Il est reconnu par différents textes législatifs et réglementaires et par la charte du sport de Haut Niveau qui consacrent l'exemplarité du sportif de Haut Niveau.

Le sport de haut-niveau repose sur des critères bien établis qui sont :

- La reconnaissance du caractère de Haut Niveau des disciplines sportives
- Les projets de performance fédéraux
- Les compétitions de référence
- La liste des sportifs de haut-niveau

Le sport de Haute Performance

Représente le plus Haut Niveau de l'excellence sportive avec les publics cibles de l'ANS que sont les cercles Haute Performance (HP) et les cercles Performance (P) et potentiels. La compétition de référence pour ces publics est les JO.

Projet de Performance Fédéral (PPF)

Validé par les instances fédérales nationales et le Ministère chargé des Sports. A vocation à être décliné sur deux olympiades 2017-2024.

Doit comprendre deux programmes distincts :

- un programme d'excellence qui prend en compte la population des sportifs de Haut Niveau et du collectif France en liste et l'ensemble des structures ou dispositifs de préparation ciblés sur cette population ;
- un programme d'accession au Haut Niveau qui s'adresse plus particulièrement aux sportifs en liste de sportif Espoir en assurant la détection et le perfectionnement de ces talents, ainsi qu'aux sportifs régionaux.

Cette déclinaison en deux parties distinctes et complémentaires devra permettre de mieux prendre en compte l'ensemble des dispositifs mis en œuvre de manière singulière au sein de chaque fédération.

Cette présentation devrait faciliter sa compréhension par l'ensemble des acteurs de la politique nationale du sport de Haut niveau, l'État, les collectivités territoriales et les entreprises.

Sport de Haute Performance

Le travail collaboratif auparavant assuré par la Conférence Régionale du Sport de Haut-Niveau est mené depuis 2023 par la CMOAP (Commission MRP - OPE - Acteurs publics) qui se réunit tous les premiers jeudis du mois afin d'assurer le traitement transversal des sujets partagés.

PROBLÉMATIQUES

- Une culture sportive à renforcer : auprès du mouvement sportif, des familles, des sportifs, de la population, des médias
- Une confrontation sportive à stabiliser et développer en :
 - favorisant l'expertise en matière d'organisation de Grands Événements Sportifs
 - institutionnalisant le partage d'expertises des entraîneurs, cadres, dirigeants du réseau caribéen
 - assurant la mise en réseau des clubs locaux et des visiteurs caribéens en vue de jumelage permettant l'immersion des sportifs, des entraîneurs, des arbitres, des dirigeants sportifs.
- Des équipements à rénover et construire pour nos sportifs sur place et pour la venue de délégations extérieures.

Sport de Haut Niveau

Dans les filières d'excellence sportive, les sportifs à gros potentiels identifiés par la MRP et validés par la fédération sportive concernée peuvent bénéficier d'un accompagnement de la Maison Régionale de la Performance. Ainsi, le sportif est accompagné territorialement par la MRP et non par la filière d'excellence fédérale.

Pourrait alors se poser la question de l'accompagnement des filières ainsi que des sportifs qui sont engagés dans un parcours d'excellence sans toutefois être identifiés comme gros potentiels par leur fédération.

PROBLÉMATIQUES

- Scolarité : les conditions de pratique sont difficiles. Elles méritent d'être optimisées dans la mesure où les aménagements scolaires existants sont peu adaptés aux contraintes d'une pratique sportive intensive, de déplacements fréquents en compétition, stage, immersion, regroupement équipes de France. Les temps de récupération sont extrêmement limités.
- Equipements : la qualité et la quantité des équipements sont à l'origine de difficulté de pratiquer en volume comme en intensité. Ils méritent d'être upgrader de manière à accueillir à la fois les sportifs en préparation dans nos filières et des délégations extérieures permettant d'assurer un niveau de confrontation supérieur nécessaire à l'éclosion de la performance.
- Expertise et culture de la performance sportive : une faible minorité de cadres atteint le niveau d'expertise nécessaire pour accompagner les jeunes vers la performance de haut-niveau. L'absence d'offre de formation continue sur le territoire ne permet pas une montée en compétences des cadres techniques.

Données

Structures d'accession et d'entraînement en Martinique en 2023-2024

Sport	Filère d'accession PPF*	Structure régionale d'entraînement**
Athlétisme	-	Centre de perfectionnement 10
Basket	Pôle Espoir mixte 30	Centre de perfectionnement territorial de Basketball 30
Escrime	Centre de préformation fédéral Epée / Fleuret 13	-
Football	-	Pôle Outre-Mer 37
Gymnastique	Dispositif régional d'accession 1	Centre territorial gymnastique 18
Handball	Pôle Espoir Féminin 19 Pôle Espoir Masculin 28	-
Judo	Pôle Espoir mixte 19	-
Rugby	Centre d'entraînement fédéral 23	-
Surf	Pôle Espoir mixte 8	-
Tennis	-	Pôle Outre-Mer 5
Voile	Dispositif Régional d'Entraînement 5	-
Volley	-	Centre d'entraînement et de perfectionnement 12

* Structure reconnue dans le cadre du Projet de Performance Fédéral - Effectif composé de sportifs-ves listés-ées ou non

** Structure regroupant les meilleurs sportifs régionaux (non listés)

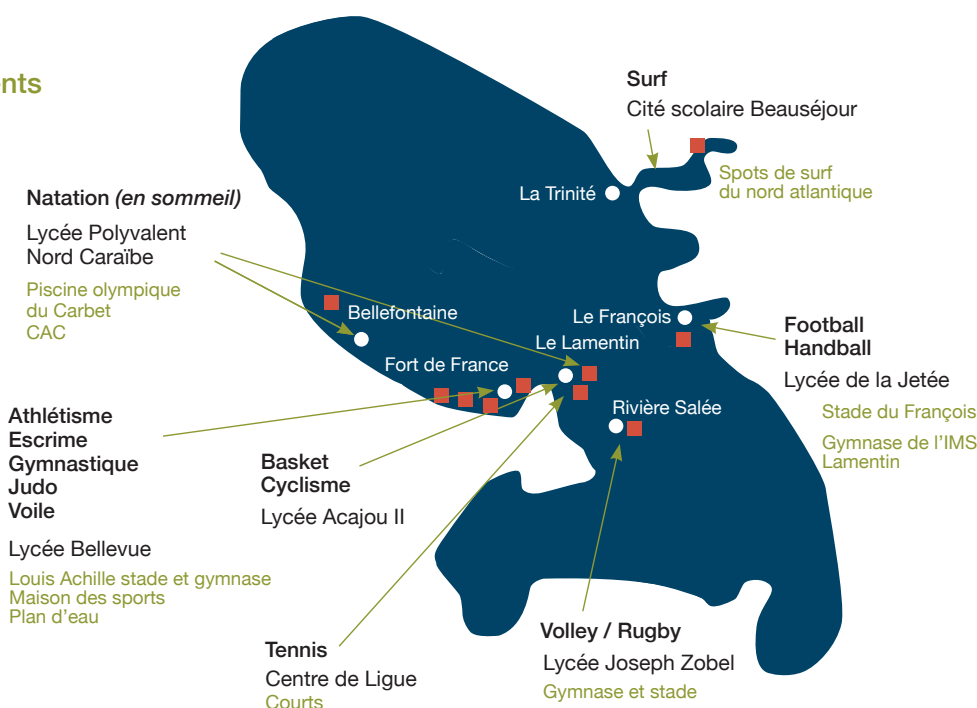
Encadrement des structures

Nbre de Conseillers techniques d'Etat affectés à la DRAJES Martinique en 2023 :

3 hommes (athlétisme, basket, football) - 2 femmes (handball, surf)

Nbre de Conseillers techniques fédéraux en 2023 :

5 hommes (escrime, judo, rugby, tennis, volley) - 2 femmes (gymnastique, voile)

Lieux d'implantation
Villes et établissements

Données

Répartition des 106 sportifs martiniquais listés en 2024 (du 01/01 au 31/12/2024)

Sport	Nombre sportifs listés	Type de liste						
		Hommes	Femmes	Élite	Sénior	Relève	Collectifs nationaux	Espoir
Athlétisme	8	5	3	2	1	3	-	2
Basket	24	12	12	-	-	-	-	24
Cyclisme	2	2	-	1	-	-	1	-
Danse	1	1	-	-	1	-	-	-
Escrime	15	12	3	-	-	-	14	1
Football	1	1	-	-	-	-	-	1
Gymnastique	1	-	1	1	-	-	-	-
Handball	17	15	2	-	-	-	-	17
Handisport	1	1	-	-	-	-	1	-
Judo	8	3	5	-	-	-	-	8
Moto	1	1	-	-	-	1	-	-
Natation	5	1	4	-	-	-	1	4
Sport Auto.	1	1	-	-	-	1	-	-
Surf	13	10	3	-	-	1	-	12
Tennis	2	1	1	-	-	-	2	-
Tir	1	1	-	-	-	-	1	-
Voile	4	3	1	-	-	2	-	2
Volley	1	-	1	-	-	-	1	-

Catégories	2023			2024		
	Effectif total			Effectif total		
Élite	2	1	1	4	3	1
Sénior	3	2	1	2	1	1
Relève	4	4	-	8	7	1
Collectif	5	4	1	21	15	6
Espoir	79	50	29	71	44	27
Total	93	61	32	106	70	36

Jeunes de 18 ans et moins :

- 75 en 2023 soit 81%
- 85 en 2024 soit 80%

Evolution effectif 2023/2024

- ↗ 100% en Elite et Relève
 - ↗ 400% Collectifs nationaux
 - ↘ 10% en Espoir
- (dû à l'intégration de la structure Escrime au PPF de la FFE)

En 2024, parmi ces 106 sportifs listés :

- 9 sont rattachés à des structures d'excellence dans le cadre du PPF de leur Fédération dont :
 - 3 à l'INSEP
 - 2 en Guadeloupe
 - 4 dans l'hexagone (CREPS)
- 76 sont rattachés à des structures d'accession dans le cadre du PPF de leur Fédération dont :
 - 68 en Martinique (Pôles Espoir, Centres de préformation fédéraux, Dispositif Régional d'Accession
 - 3 en Guadeloupe
 - 5 dans l'hexagone (CREPS, MRP)
- 21 hors Pôle mais rattachés à la MRP de Martinique



L'une des difficultés majeures que doit affronter le jeune sportif de haut-niveau lorsqu'il quitte le territoire pour poursuivre son double projet ou sa carrière sportive, est l'éloignement de la sphère familiale et culturelle et ce, d'autant plus lorsqu'il est très jeune.

Les acteurs accompagnant ces jeunes s'accordent sur le fait qu'il est judicieux de permettre aux jeunes de rester le plus longtemps possible sur le territoire et d'accompagner le départ par des phases de transition adaptées à chacune des disciplines.

Ex. : la ligue d'escrime met en place un dispositif de familles d'accueil pour les jeunes à très haut potentiel. Ils sont intégrés à la vie de ces familles pendant leur séjour en hexagone sur des temps de stages ou de compétitions, sur plusieurs années.

PRÉCONISATIONS

- Adaptation la plus objectivée possible des financements des structures d'accession au haut-niveau et sur ceux alloués individuellement aux sportifs : modulation des subventions selon les besoins réels, suivi partagé des dossiers.
- Favoriser l'engagement financier des entreprises sous la forme du sponsoring ou du mécénat dans le cadre de partenariats individuels avec les sportifs.
- Constitution d'une équipe de chefs d'établissements impliqués dans la réussite du double projet de leurs élèves par la mise en place d'un environnement favorable (emplois du temps, internat, ...) : profilage des postes, formation, valorisation dans leur carrière, ...
- Repérage des équipements cibles essentiels aux entraînements pour adapter les installations à la pratique de haut-niveau, financer leur rénovation et leur accessibilité : modifier les revêtements de sol, ouvrir des créneaux non conventionnels (tôt le matin ou en soirée), investir dans du matériel innovant, ...
- Délocalisation de formations INSEP en Martinique pour favoriser une dynamique collective de formation professionnelle continue des entraîneurs associés aux structures d'accession : entraîneurs de pôle espoir, de POM, de clubs partenaires.
- Mise en place de la plateforme d'accompagnement médical / paramédical des sportifs de haut-niveau : évaluation, prévention, suivi longitudinal, réathlétisation, ...
- Constitution d'un réseau d'accueil des sportifs de haut-niveau martiniquais dans l'hexagone (CREPS avec référent Antilles, familles d'accueil, ...). Information auprès des responsables de structures et des jeunes.





3- Vie Associative

La Vie associative traduit la dynamique de création des associations sportives, mais également celle du développement des activités et du nombre de licenciés et de bénévoles sur notre territoire. Elle présente des caractéristiques mouvantes dans le temps et dans l'espace ; cet état des lieux propose donc des données évolutives selon les années et les secteurs géographiques. La Martinique voit un développement fort de la pratique sportive informelle depuis quelques années, phénomène amplifié par la crise sanitaire entre 2020 et 2022. Il est intéressant de poser une réflexion autour de cette caractéristique et d'en mesurer les conséquences au regard de la vie associative.

Acteurs

- Préfecture et services de l'État (DEETS, DRAJES, ...)
- CTM / EPCI
- CTOSMa / Mouvement sportif (ligues / comités / associations sportives)

Ressources / Données

DRAJES

Données internes

INJEP / MEOS

Fiches régionales Jeunesse, Sport 2020

Recensement des licences et clubs saison 2022

INSEE

Les associations en France en 2018

Recherches et Solidarités

La France Bénévole 2018

France Associative 2018

L'essentiel de la vie associative en Martinique 2019

DÉFINITIONS

La vie associative

Est caractérisée par deux grands principes : apporter une réponse à un besoin collectif et cultiver le lien social. Elle permet aux individus engagés de développer des savoirs-être et des savoirs-faire utiles à titre individuel ou collectif.

Le mouvement sportif

Regroupe l'ensemble des associations sportives et de leur représentation au niveau départemental (comités), régional (ligues) et national (fédération). Il est représenté par le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF). Il est l'interlocuteur des pouvoirs publics et de la société civile et mène des actions d'intérêt commun au bénéfice des fédérations. En Martinique, les comités et ligues sportives adhèrent au Comité Territorial Olympique et Sportif Martinique (CTOSMa).

L'association sportive

Structure de base du mouvement sportif, est un groupement de personnes volontaires réunies autour d'un projet commun ou partageant des activités, mais sans chercher à réaliser de bénéfices.

Bénévole

Toute personne qui s'engage librement pour mener une action non salariée en direction d'autrui, en dehors de son temps professionnel et familial (def. Avis du Conseil Economique et Social du 24 Février 1993). Le bénévolat est donc un don de soi librement consenti et gratuit.

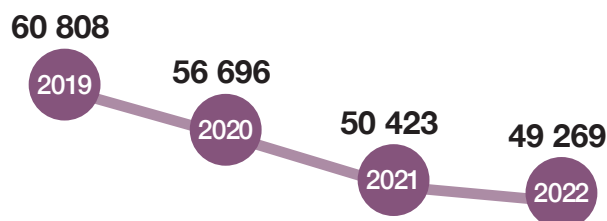
PROBLÉMATIQUES

- Le bénévolat, carburant essentiel de la vie associative, est mis à mal depuis de nombreuses années du fait de nombreux facteurs conjugués (développement du salariat, diminution de la disponibilité des individus, augmentation des compétences demandées, ...), et peu de dispositifs sont mobilisés pour valoriser l'engagement bénévole au sein des associations sportives.
- Le turn-over des dirigeants-bénévoles, et les compétences demandées pour tenir ces rôles, ne facilitent pas la dynamique et la structuration de la vie associative sur du moyen et long terme.
- Le manque d'équipements et de locaux adaptés pour installer les sièges sociaux des associations est un frein au développement de la vie associative dans ce qu'elle a de concret au quotidien : réunions, ateliers, échanges formels et informels, accueil de jeunes en service civique, ...
- Le développement de la pratique sportive informelle et du secteur sportif marchand oblige le mouvement sportif à réfléchir sur son évolution à venir et les adaptations nécessaires à celle-ci, sans pour autant perdre de vue ses objectifs et ses valeurs.

Données

source : INJEP-MEDES,
Recensement des licences
et clubs Saison 2022

Nombre total de licenciés toutes fédérations



Nombre de clubs et de licenciés par activités

	Clubs	2019		Clubs	2022	
		Licenciés H	F		Licenciés H	F
Fédérations unisport olympiques	515	24 971	12 489	466	19 278	9 920
FF d'athlétisme	40	1249	1331	37	968	917
FF d'aviron	10	121	152	14	135	177
FF de badminton	6	242	133	7	167	113
FF de basketball	22	1405	501	24	999	389
FF de boxe	13	196	70	7	94	43
FF de canoë-kayak et sports de pagaie	2	205	145	2	61	27
FF de cyclisme	27	964	319	22	766	330
FF de danse *	-	-	-	9	37	76
FF d'équitation	10	317	737	12	352	927
FF d'escrime	4	157	90	4	112	75
FF de football	120	9661	915	122	7103	796
FF de golf	2	344	123	3	401	161
FF de gymnastique	17	115	1377	15	59	692
FF d'haltérophilie-musculation	5	47	24	4	34	11
FF de handball	33	1614	1654	29	1655	1456
FF de judo-jujitsu et disciplines associées	32	1731	750	34	1142	533
FF de karaté et arts martiaux affinitaires *	37	847	475	-	-	-
FF de lutte *	-	-	-	2	28	13
FF de la montagne et de l'escalade	4	110	71	5	70	51
FF de natation	12	1012	1441	16	917	1270
FF de roller et skateboard	2	54	52	1	14	15
FF de rugby	8	831	196	9	602	151
FF de surf	2	87	33	3	89	51
FF de taekwondo et disciplines associées *	5	136	91	4	74	52
FF de tennis	28	1526	788	30	1571	781
FF de tennis de table	10	230	38	1	114	45
FF de tir	8	429	84	8	489	71
FF de tir à l'arc	3	67	44	4	77	54
FF de triathlon et disciplines associées	21	75	56	3	43	24
FF de voile	10	875	321	17	940	378
FF de volleyball	16	310	471	18	165	241
Nombre total de licenciés		37 460			29 198	

Taux de licenciés dans les QPV Saison 2021/2022

source : INJEP-MEDES, Recensement des licences par commune - 2022

	Pop. Commune	Tx licenciés commune	Pop. QPV	Part pop. QPV Commune	Tx licenciés QPV
Fort-de-France	76 085	13,3 %	19 289	25,3 %	11,6 %
Lamentin	40 191	15,8 %	1 754	4,4 %	8,4 %
Le Robert	21 793	13,2 %	2 031	9,3 %	13,4 %
Sainte Marie	15 021	10,2 %	1 227	8,2 %	18,8 %
Taux de licenciés	France entière 23,0 %		Martinique 13,6%		QPV en Martinique 12,0 %

* disciplines devenues olympiques ou inversement

	2019			2022		
	Clubs	Licenciés		Clubs	Licenciés	
		H	F		H	F
Fédérations unisport non olympiques	182	3489	2172	208	3530	1825
FF d'aéromodélisme	1	24	0	2	37	0
FF d'aéronautique	3	132	19	3	128	14
FF d'aïkido, d'aïkibudo et affinitaires	11	231	146	10	118	68
FF du sport automobile	4	135	30	4	139	36
FF de ball-trap	6	210	4	6	229	11
FF de billard	1	9	1	0	9	1
FF de box française, savate et associées	7	91	80	5	51	36
FF de danse *	2	52	85	-	-	-
FF d'échecs	6	52	12	3	52	19
FF d'études et sports sous-marins	38	483	274	42	499	299
FF de karaté et arts martiaux affinitaires *	-	-	-	35	502	336
FF de motocyclisme	3	56	7	4	145	13
FF de motonautique	2	9	1	1	8	1
FF de parachutisme	-	-	-	0	4	2
FF de pétanque et jeu provençal	38	1144	182	39	939	160
FF de planeur ultra léger motorisé	1	5	0	0	11	2
FF de la randonnée pédestre	23	363	629	27	245	380
FF de sauvetage et secourisme	2	120	142	3	161	248
FF de spéléologie	1	19	15	1	17	10
FF de squash	1	16	5	1	-	-
FF des Arts Energétiques et Martiaux Chinois	5	28	82	2	13	42
FF de twirling bâton	10	44	343	3	11	66
FF de vol libre	8	31	3	7	26	10
FF de kick-boxing, muay-thaï et associées	9	222	110	5	127	59
FF de flying disc	-	-	-	1	22	9
FF de voitures radio commandées	-	-	-	1	37	3
Nombre total de licenciés		5 661			5 355	

Fédérations affinitaires et autres	233	9715	7972	205	8293	6423
FF des clubs alpins et de montagne	-	-	-	-	1	3
FF éducation physique / gymnastique volontaire	27	140	1479	20	108	415
FF du sport travailiste	1	19	6	0	-	-
F des clubs sportifs et artistiques de la défense	3	918	744	3	841	540
F nationale du sport en milieu rural	7	36	44	2	7	36
F sportive et culturelle de France	3	0	64	0	-	-
F sportive et gymnique du travail	4	11	7	4	10	4
F sportive de la police nationale	3	16	2	3	4	7
Union française des œuvres laïques (UFOLEP)	34	704	82	29	581	576
FF du sport d'entreprise	17	960	523	5	260	130
F sportive des ASPTT	1	462	161	2	270	104
FF handisport	10	77	38	12	81	50
FF du sport adapté	1	3	1	1	10	4
FF du sport universitaire	2	8	4	2	-	-
Fédération sportive Éducative Catholique (UGSEL)	9	24	19	9	923	877
Union nationale des clubs universitaires	0	1	0	0	1	1
Union nationale du sport scolaire	78	4330	2778	76	2951	1478
Union sportive de l'enseignement du 1 ^{er} degré	33	2003	2017	37	2245	2234
Nombre total de licenciés		17 687			14 716	

Taux de licences annuelles pour 100 habitants (en %)

	2019			2022		
	total	H	F	total	H	F
Martinique	11,92	17,15	7,50	9,79	14,19	6,11
Guadeloupe	12,61	18,58	7,59	10,20	14,95	6,22
France entière	16,10	22,64	9,98	15,66	21,75	9,95

Tableau comparatif - Disciplines les plus caractéristiques en terme de pratique et d'évolution du nombre de licenciés entre 2019 et 2022

		Total licenciés	H	F
Perte de licenciés	FF Sport entreprise	- 73%	- 73%	- 75%
	FF EPGV	- 68%	- 23%	- 72%
	FF de gymnastique	- 49,6%	- 48,7%	- 50%
	FF de volleyball	- 48%	- 47%	- 49%
	UNSS	- 44%	- 32%	- 47%
	FF de judo	- 32%	- 34%	- 29%
	FF d'athlétisme	- 27%	- 22%	- 31%
	FF de basket	- 27%	- 29%	- 22%
	FF de rugby	- 27%	- 27,5%	- 23%
	FF de football	- 25%	- 26,4%	- 13%
	FF d'escrime	- 25%	- 29%	- 17%
	FF de pétanque	- 17%	- 18%	- 12%
	FF de natation	- 11%	- 9%	- 12%
	FF de cyclisme	- 14,5%	- 20,5%	+ 3,3%
Stabilité	FF de handball	- 5%	+ 2,4%	- 12%
	FF de tennis	+ 1,6%	+ 2,8%	- 0,8%
	FF d'études et sports sous-marins	+ 5%	+ 3%	+ 8%
Gain de licenciés	UGSEL	+ 98%	+ 97%	+98%
	UFOLEP	+ 32%	- 17%	+ 86%
	FF d'équitation	+ 17,6%	+ 10%	+ 20,5%
	FF de surf	+14%	+2%	+35%
	FF d'aviron	+ 12,5%	+ 10%	+ 14%
	FF Handisport	+ 12%	+ 5%	+ 24%
	FF de voile	+ 9%	+ 7%	+ 15%
	FF de tir	+ 8%	+ 12%	- 15%

source : INJEP-MEDES,
Recensement des licences
et clubs Saison 2022

Les disciplines olympiques dans lesquelles on observe une baisse significative de licenciés sont historiquement en tête de classement des nombres de licenciés/ligue en Martinique (Football, Athlétisme, Basket, Natation, Cyclisme, Judo). Le volume de perte sur ces disciplines sur cette période est conséquent, près de 5000 licenciés. Seuls le Tennis et le Handball se maintiennent.

Sur l'ensemble des fédérations olympiques on observe une baisse de 22% de la prise de licence soit l'équivalent de 8262 licenciés.

Parmi les sports non olympiques, on note une stabilité relative du nombre de licenciés.

La diminution du nombre de licenciés dans les fédérations multisports est expliquée par la forte baisse de licences dans le Sport en entreprise (-73% soit 1093 licences) et l'UNSS (-44% soit 2679 licences). On note toutefois une augmentation très significative du nombre de licenciées femmes à l'UFOLEP (environ +500 licenciées).

Économie sociale et solidaire

Les emplois représentent, en 2021, 13,1% des effectifs salariés de l'ensemble du secteur privé, pour une moyenne nationale de 9,2%.

Encadrés et soutenus par des bénévoles, 10 190 salariés travaillent dans les associations du département.

Ils sont proportionnellement plus nombreux dans la culture qu'au plan national en 2021 :

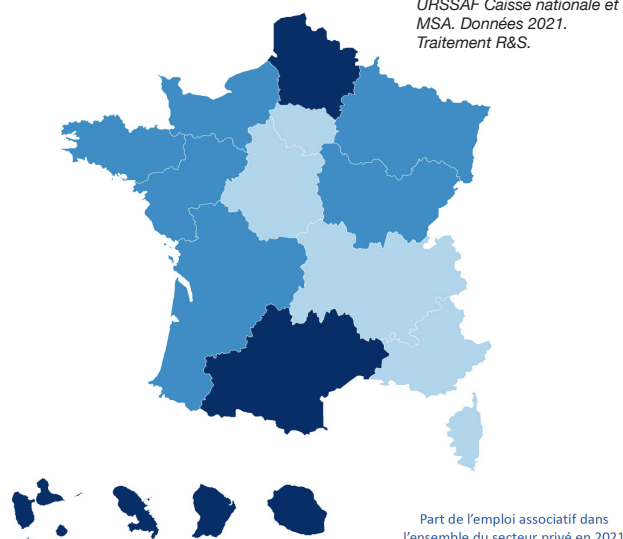
- culture 3,0 % contre 2,4 % au national

Ils sont moins nombreux dans le sport :

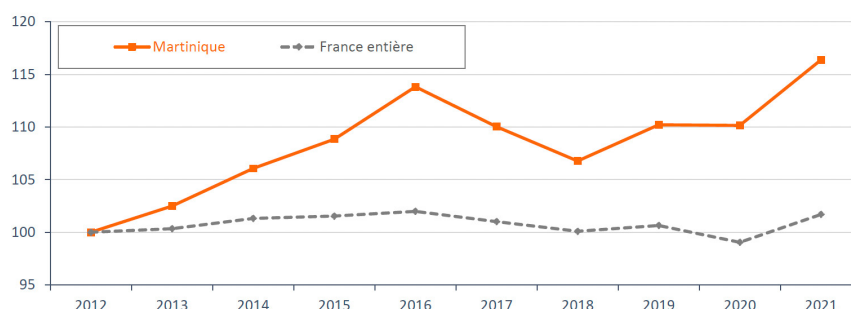
- sport 3,4% contre 4,6% au national

On dénombre 780 associations employeurs :

- 304 associations emploient moins de 3 salariés (39 %).
- 46 associations emploient plus de 50 salariés (5,9%).



Évolution des effectifs associatifs en région et au plan national (base 100 en 2012)



L'évolution en Martinique est plus dynamique qu'au plan national. Au cours des dernières années les effectifs sont maintenus en 2020, en dépit de la crise sanitaire, et le rebond 2021 n'en est que plus important, marquant un record pour la décennie.

Les effectifs sont calculés en faisant la moyenne des 12 mois. Chaque emploi correspond à un salarié à temps complet ou à temps partiel. S'il est employé dans plusieurs associations, il est compté plusieurs fois.

PRÉCONISATIONS

- Des dispositifs existent déjà pour valoriser l'engagement des bénévoles (simplifier la vie associative, mieux accompagner les dirigeants sportifs bénévoles au quotidien, encourager et valoriser l'engagement), mais une réflexion régionale concertée pourrait permettre d'envisager des propositions adaptées et applicables, regroupées dans le cadre d'une entrée unique bénévoles (logique de guichet unique). Elle pourrait aboutir également à un dispositif régional innovant.
- Une offre de formation annuelle à plusieurs niveaux d'entrée permettrait aux bénévoles de trouver les ressources adaptées à leur typologie d'association (textes réglementaires et sites de référence / outils dématérialisés / foire aux questions / bonnes pratiques / ...).
- Une réflexion préalable à la construction ou la rénovation d'équipements sportifs ou communaux favoriserait la prise en compte de locaux dédiés à la vie associative. Ils pourraient être modulables et partageables selon les besoins.



4- Emploi - Professionnalisation

Le champ de l'emploi et de la professionnalisation des structures de la branche sport est par essence à la croisée des compétences et prérogatives de plusieurs partenaires et il est aussi particulièrement soumis à de nombreux enjeux structurants pour l'individu et pour l'entreprise. Il est également le lien entre la formation et la vie associative. En Martinique, plusieurs projets innovants et collaboratifs ont déjà eu lieu et ont révélé la capacité des acteurs du territoire à se rejoindre pour mutualiser leurs prérogatives et leurs moyens pour optimiser l'efficacité des dispositifs.

Acteurs

- Préfecture et services de l'État (DEETS, DRAJES, DM, ...)
- CTM / EPCI
- AGEFMA
- Pôle Emploi / Missions Locales
- DLA

Ressources / Données

INJEP / MEOS / CEREC

Etudes réalisées par les Observatoires ou sur demande du Ministère chargé des Sports
Consultables sur les sites dédiés

DRAJES

Données internes

Observatoire DRAJES

Études réalisées par l'Observatoire de 2010 à 2023

DÉFINITIONS

Emploi

Cette notion suppose l'existence d'une activité permettant le lien entre un employeur et un employé. Il s'agira donc de s'assurer que l'activité génère des produits financiers suffisants permettant l'existence pérenne de ce lien.

Professionnalisation

est l'évolution d'une activité ou d'un métier en une véritable profession (compétences plus élevées, salaire, formation initiale, diplômes, ...). Elle tend à faire entrer dans le salariat une activité informelle ou à faire monter en gamme le service offert par telle profession et relever d'autant le revenu de ceux qui l'exercent.

Dans le champ du sport, la professionnalisation n'est que partielle. Elle tend à établir une démarcation entre structures ou en interne à une même association, entre des professionnels qualifiés et des encadrants amateurs. Elle pose également la question de la fonction employeur qui n'est pas une donnée initiale à celle du dirigeant bénévole.

PROBLÉMATIQUES

- Existence de structures associatives "para commerciales" pour créer l'emploi d'éducateurs sportifs diplômés grâce à la mobilisation des dispositifs de droit commun plus favorables à l'emploi associatif.
- Absence d'offre de formations et de structures accompagnatrices pour soutenir la montée en compétences des employeurs bénévoles : les outils existants sont mal connus et donc peu exploités, le turn-over des dirigeants associatifs laisse parfois l'association en difficulté face à l'emploi existant, les relations employeurs/employées peuvent être mal gérées du fait des fossés culturels et fonctionnels créés entre professionnels et amateurs.
- Coexistence des encadrants professionnels et amateurs au sein d'une même structure associative : les bénévoles exigent des indemnisations parfois à hauteur de véritables rémunérations mettant ainsi les associations en situation illégale, les salariés, souvent cooptés au sein de l'entourage de l'association, ont des difficultés à opérer leur "changement de place", l'organisation entre les professionnels et les bénévoles ne respecte pas des règles claires et sont légitimées par l'expérience, l'ancienneté ou l'autorité des individus et non pas par le statut ou les prérogatives du diplôme.

Données



Salariés du secteur privé dans les activités associées au sport au 31 décembre 2017

	MARTINIQUE	GUADELOUPE	GUYANE
Nombre de postes salariés du secteur privé dans le secteur sportif			
Gestion d'installations sportives (93.11Z)	100	34	4
Activités de clubs de sport (93.12Z)	255	162	123
Activités des centres de culture physique (93.13Z)	17	2	17
Autres activités liées au sport (93.19Z)	95	56	3
Enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs (85.51Z)*	32	22	3
Total	499	276	150

* Non compris les postes d'enseignants d'éducation physique et sportive des établissements scolaires et universitaires, publics ou privés sous contrat

Le secteur privé dans le secteur sportif regroupe les associations du secteur non marchand et l'ensemble des structures commerciales du secteur marchand.

Emploi secteur privé non marchand

En Martinique en 2012, on comptait 352 salariés au sein des associations sportives. En 2019, ils étaient 330. La légère diminution du nombre de salariés entre ces deux dates peut être expliquée par la mobilisation des contrats aidés du Plan de Relance des années 2007-2012 par les associations sportives, pour créer des postes administratifs qui ne seront pas pérennisés par la suite. Les pérennisations ont été effectives essentiellement sur les postes d'éducateurs sportifs.

Le nombre d'associations sportives employeurs peut varier du simple au double (ex. 72 en 2012, 144 en 2015) car l'embauche au sein des associations dépend de plusieurs facteurs :

- compétences avérées des dirigeants sur les problématiques de gestion salariale,
- continuité de la professionnalisation de la structure indépendamment du changement de bureau,
- existence de dispositifs d'aide à l'embauche favorables,
- existence d'interlocuteurs et d'outils simplifiant les démarches administratives et facilitant l'accompagnement à la fonction employeur.

Emploi secteur privé marchand

Il est représenté par l'ensemble des structures commerciales, quelque soit le statut choisi (société, travailleur indépendant). Les données le concernant sont diffuses car regroupées dans l'intitulé "Autres services marchands" dans les statistiques régionales. On peut néanmoins circonscrire ce secteur en recoupant les données liées à la déclaration des éducateurs sportifs. (cf. p suivante) et celles relatives aux études sectorielles (économie bleue, tourisme sportif, sports de nature, ...) produites par les observatoires régionaux.

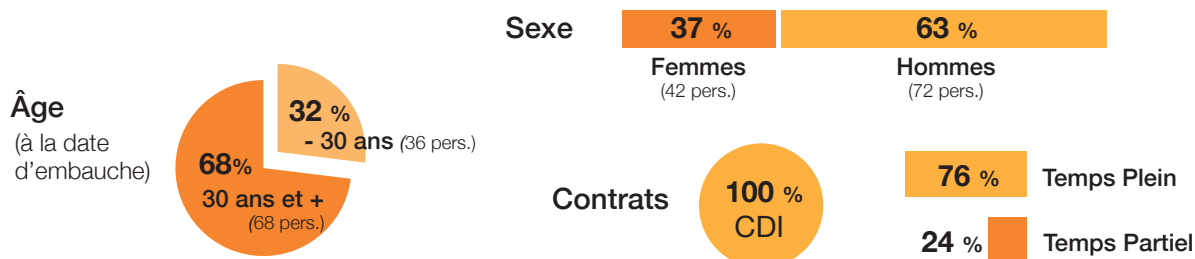
FOCUS DONNÉES EMPLOI ANS / CNDS

Bilan des aides accordées dans le cadre du CNDS puis des aides ANS de 2011 à 2023

source : extraction DRAJES - octobre 2023

98 structures et 114 postes soutenus sur cette période

Typologie Emploi et Salariés



Durée de soutien

Moins de 5 ans : 68 structures dont 14 Ligues/Comités (Agent de développement pour structuration de la ligue et parfois Agent de développement en 2^{ème} poste après celui de l'entraîneur). Soutien à l'emploi dans les clubs

En continu : 22 structures dont 13 Ligues/Comités sur entraîneurs de Pôle ou Agents de développement / entraîneurs - Autres clubs : Politique de la ville - Sport santé - Territoires isolés

Par période : 8 structures dont 6 Ligues/Comités sur des postes administratifs

Ligues et Comités

33 structures soutenues

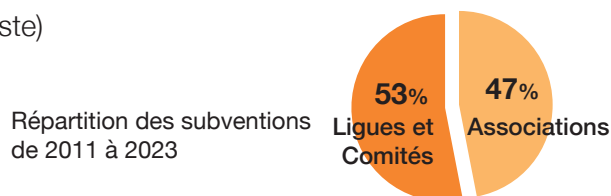
37 postes dont 25 agents de développement parmi lesquels 8 interviennent aussi en tant qu'entraîneur des structures d'accession au haut-niveau / 6 administratifs / 6 entraîneurs de Pôle

A noter : 13 ligues bénéficient d'un soutien continu sur les postes agent de développement et entraîneur de pôle depuis au moins 15 ans

Montant total des aides versées de 2011 à 2023 : 3 136 865 €

Les plus aidées : Handisport, Tennis, Handball, Natation, Basket, Football, Gymnastique, Escrime
1,5 postes en moyenne - Montant moyen de 234 000 €

Aides non dégressives (12000 € annuels par poste)



Associations sportives

65 structures soutenues

77 salariés dont 7 agents de développement / 4 administratifs / 66 éducateurs

Montant total des aides versées de 2011 à 2023 : 2 781 162 €

Aides majoritairement dégressives sur une durée conventionnelle (2 à 4 ans).

Quelques structures en Politique de la Ville sont aidées sur une durée plus longue du fait des spécificités du public accueilli.



Disciplines engagées dans une dynamique de professionnalisation

Volumes salariés et financiers



Tennis

15 structures / 19 postes / 846 968 €



Football

3 structures / 5 postes / 327 076 €



Natation

9 structures / 13 postes / 730 559 €



Handball

3 structures / 4 postes / 304 143 €



Cyclisme

2 structures / 5 postes / 396 000 €



Gymnastique volontaire

7 structures / 9 postes / 268 407 €



Voile

8 structures / 9 postes / 351 585 €



Basketball

4 structures / 4 postes / 235 429 €



Gymnastique

5 structures / 8 postes / 318 073 €



Rugby

1 structure / 3 postes / 132 750 €

Selon la politique de développement conçue au niveau des ligues et de la fédération délégataire, la professionnalisation de la discipline se traduit par une concentration des emplois sur la ligue ou le comité régional (ex. *football, rugby*), ou un déploiement au niveau des structures affiliées (ex. *gymnastique*).

Certaines disparités s'expliquent également par l'existence d'une professionnalisation du secteur depuis de très nombreuses années du fait des politiques publiques (ex. *gymnastique volontaire / sport santé*), ou d'une activité commerciale concomitante à la vie associative de la structure (ex. *natation, tennis, voile*).

Les deux explications ci-dessus peuvent se cumuler.

Handisport 1 structure / 2 postes / 303 732 €

L'accompagnement adapté des personnes en situation de handicap pour leur permettre de vivre de manière inclusive se décline en Martinique par le soutien continu de deux emplois au sein du Comité Territorial Handisport. Les actions de ces salariés favorisent le développement de l'offre de pratique sportive au sein de structures dédiées à ces publics et d'associations sportives «classiques» : encadrement adapté, formation d'éducateurs sportifs, conventionnement avec des ligues valides.

SAPhyR 1 structure / 2 postes / 154 000 €

Le dispositif SaPhyr (Santé par l'Activité Physique Régulière) est coordonné depuis presque 10 ans par une salariée dont le poste a été porté successivement par 3 associations différentes. Il s'adresse à un public pour qui il est nécessaire en terme de santé de pratiquer une activité physique régulière, et ce sur les conseils de leur médecin traitant.

Les actions de la coordonnatrice conjuguent accueil, évaluation et remise en activité des pratiquants grâce à un réseau d'éducateurs APA (Activités Physiques Adaptées), et formation des éducateurs sportifs en activité (bénévoles ou professionnels) afin d'optimiser la prise en charge des pratiquants dans le réseau sportif traditionnel. Depuis 2022, un 2^{ème} poste est soutenu par l'ANS.

36 Emplois ANS soit 32% ont pris le relais de dispositifs de droit commun (contrats aidés CUI/CAE, emploi jeune) pour stabiliser et développer l'emploi et l'activité dans la structure. Ces associations sportives ont ainsi bénéficié de 6 ans de soutien financier de l'État. Ce relais est efficace dans le cadre du développement territorial (ex. Nord Atlantique ou Nord Caraïbes) ou du soutien à la mise en place d'activités nouvelles vers des publics non captifs (ex. *gymnastique volontaire*).

FOCUS DONNÉES ÉDUCATEURS SPORTIFS

Diplômes, statuts, disciplines, territoires

source : DRAJES - extraction fichier EAPS - octobre 2023

Le Code du Sport impose que les éducateurs sportifs rémunérés soient titulaires d'un diplôme inscrit au RNCP* et d'une carte professionnelle à jour attestant de leurs qualifications et de leur honorabilité.

✓ 936 éducateurs déclarés (carte professionnelle en cours de validité)

Sexe

34,6 % Femmes
(324 pers.)

65,4 % Hommes
(612 pers.)

Catégories d'âge

moins de 30 ans

30 à 45 ans

46 à 62 ans

plus de 62 ans

Total

Femmes

Hommes

	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
moins de 30 ans	124	13,1	51	16,0	73	12,0
30 à 45 ans	388	41,5	160	49,5	228	37,2
46 à 62 ans	357	38,2	95	29,5	262	42,8
plus de 62 ans	67	7,2	18	5,0	49	8,0

✓ 1 578 diplômes professionnels (plusieurs éducateurs ont 2 diplômes ou plus)

Nombre d'éducateurs par activité



Types diplômes

	Nbre	%
BAPAAT	14	0,8
CQP	189	12
Diplômes fédéraux	27	1,7
BPJEPS	446	28,2
Titres à finalité prof.	22	1,4
BEES 1	366	23,2
DEJEPS	156	9,8
Diplômes universitaires	208	13,2
DESJEPS / BEES 2	32	2
Autres :		
Diplômes anciens	29	2
AQA	2	-
Diplômes divers/composés	33	2

+ 54 certificats complémentaires associés
(CC, CS, CQC, UCC)

Sports collectifs

Basketball

28 éducateurs

Football

34 éducateurs

Handball

10 éducateurs

Rugby

7 éducateurs

Volley

3 éducateurs

Sports santé

Gymnastique volontaire

10 éducateurs

Activité physique adaptée

47 éducateurs

Sports individuels

Athlétisme

10 éducateurs

Aviron

13 éducateurs

Cyclisme

19 éducateurs

Escrime

5 éducateurs

Gymnastique

88 éducateurs

Judo

28 éducateurs

Natation

146 éducateurs

Tennis

31 éducateurs

Voile

80 éducateurs

Sports Tourisme

Moyenne montagne /

Canyoning

20 éducateurs

Plongée subaquatique

154 éducateurs

Randonnée pédestre

18 éducateurs

Surf

14 éducateurs

La multiplicité des diplômes dépend de chaque activité sportive.

Depuis l'intégration au RNCP des diplômes fédéraux ou de branche

(Certificat de Qualification Professionnelle), de nombreux éducateurs

exercent dans le cadre des prérogatives obtenues au titre de ces

qualifications. En Martinique, on observe la prédominance des anciens

et nouveaux diplômes d'État (BEES / BPJEPS). Pour autant, le football avec son titre à finalité

professionnelle, et certaines autres activités (aviron, gymnastique, gymnastique volontaire, tennis,

voile) avec leur CQP ad hoc, permettent la professionnalisation de leurs éducateurs sportifs.

✓ 262 structures dans le champ du sport ont au moins 1 salarié

68 sociétés (SARL, EURL, ...) / 86 associations / 17 collectivités territoriales ou assimilées

✓ 204 travailleurs indépendants exercent sous ce seul statut et 123 avec un double statut indépendant / salarié.



Exonération LODEOM

L'exonération bénéficiant aux employeurs situés en Outre-mer, dite "*Exonération Lodeom*" a été modifiée par la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2019, suite à la suppression du CICE au profit de l'extension de la réduction générale de cotisations applicable aux cotisations et contributions dues pour les périodes d'emploi courant à compter du 1^{er} janvier 2019.

Plusieurs barèmes d'exonération sont applicables en fonction de la situation de l'entreprise : secteur d'activité, taille de l'entreprise, chiffre d'affaires et localisation.

Ils sont applicables pour l'ensemble des structures du champ sportif dans les mesures dites :

- **de compétitivité** : tous types de structures employeuses inférieures à 11 salariés
ex : associations sportives employeuses avec des salariés éducateurs sportifs / agents de maintenance / agents de développement / personnels administratifs
- **de compétitivité renforcée** : structures appartenant aux champs du tourisme et des activités de loisirs associées à celui-ci
ex : *structures de plongée employeuses de moniteurs de plongée / agents d'accueil*

PRÉCONISATIONS

- Développer une offre de formation professionnelle répondant aux besoins du territoire. Pour cela il est nécessaire de s'appuyer sur les données remontées par les études de l'observatoire de la DRAJES et de l'OPCO de branche (AFDAS), et par celles menées par Pôle Emploi et l'AGEFMA pour alimenter les discussions et éclairer les décisions prises dans le cadre notamment du CREFOP Martinique, structure dans laquelle sont présents de nombreux acteurs.

- Développer une offre de formation continue à l'attention :
 - Des bénévoles dirigeants des associations sportives
 - Des éducateurs sportifs salariés et indépendants

ceci afin de leur apporter de manière régulière des informations actualisées et opérationnelles sur les outils et les dispositifs qu'ils peuvent mobiliser.

- Créer et animer une entité regroupant l'ensemble des partenaires institutionnels concernés par l'emploi et la professionnalisation du champ sportif pour proposer des solutions adaptées et un accompagnement pertinent au regard des problématiques territoriales soulevées.



5- Sports de nature / Tourisme sportif

Le territoire de la Martinique dispose d'un potentiel naturel riche permettant une offre diversifiée en terme de sports de nature en milieu terrestre, aquatique et nautique. Par voie de conséquence, il est une destination attrayante pour le tourisme sportif, vert ou bleu. Les initiatives localisées de collectivités territoriales ou de professionnels impliquent un développement hétérogène de certaines disciplines ou territoires, en termes d'offre de pratique et d'aménagement des sites.

Acteurs

- La Collectivité Territoriale de Martinique
- L'État : Préfecture et Rectorat
- Les gestionnaires d'espaces
- Le Mouvement Sportif
- Les socio-professionnels
- Les pratiquants

Ressources / Données

Pôle Ressources National Sports de Nature
Ministère chargé des sports

Ressources sur les Sports de Nature

Observatoire de la DRAJES Martinique

Études Sports de Nature et Tourisme Sportif - 2018

Diagnostic des Pratiques Beach - 2014

Comité Martiniquais du Tourisme

Observatoire du Tourisme : Études, Bilans annuels,
Données sectorielles

DÉFINITIONS

Sports de Nature

Ils s'exercent dans des espaces, sur des sites et itinéraires, qui peuvent comprendre des voies, des terrains et des sous-terrains du domaine public ou privé des collectivités publiques ou appartenant à des propriétaires privés, ainsi que des courts d'eau domaniaux ou non domaniaux.

CTESI

La Commission Territoriale des Espaces, Sites et Itinéraires réunit l'ensemble des acteurs publics, des gestionnaires d'espaces, des représentants des professionnels concernés par l'aménagement du territoire et le développement concerté des sports de nature. Elle a pour objectifs d'impulser une approche globale et pérenne des activités, de structurer la filière des sports de nature et de définir le Plan Territorial des Espaces, Sites et Itinéraires.

PTESI

Le Plan Territorial des Espaces, Sites et Itinéraires découle des échanges et des décisions prises dans le cadre de la CTESI. Il prend en compte l'ensemble des règles applicables à l'aménagement du territoire pour favoriser le développement des sites et espaces tout en garantissant leur accessibilité en toute sécurité et en limitant les conflits d'usage.

TOURISME SPORTIF

Un séjour actif dans un environnement naturel préservé en contact avec les éléments. Le pratiquant souhaite s'impliquer physiquement dans sa découverte touristique. Trois valeurs émergentes : donner du sens à ses vacances / respecter la nature / pratiquer des sports accessibles

PROBLÉMATIQUES

- L'absence de stratégie d'ensemble coordonnée et cohérente est en partie liée à la mise en place très progressive de la CTESI. Suite à son installation, il reste à formaliser le PTESI (Plan Territorial des Espaces, Sites et Itinéraires) pour dynamiser et structurer le secteur.
- La sécurisation de la pratique est un enjeu primordial, notamment dans le cadre des activités en environnement spécifique qui nécessitent une formation particulière. L'absence d'établissements de formation en Martinique contraint les éducateurs sportifs à se former en dehors du territoire.
- Le développement des Sports de Nature implique de pouvoir conjuguer l'utilisation de l'espace, la protection de l'environnement, l'attractivité du territoire et sa valorisation touristique. La multiplicité des acteurs engagés complique l'aménagement et la gestion des sites de pratique, notamment dans la gestion du foncier du littoral martiniquais.
- La présence sur le territoire d'espaces protégés et de réserves naturelles contraint le développement du tourisme sportif puisqu'il est impératif de préserver les espaces naturels et la biodiversité, tout en élargissant l'offre touristique. Une problématique qui se retrouve notamment dans le cadre de l'organisation de grands événements sportifs (ex. : Ultra Trail Trans Martinique)

Données Sports de Nature

Sites de pratique sports de nature

Activités pratiquées

Nautique

Voile, Surf, Kayak,
Stand-up Paddle,
Aviron, Ski Nautique,
Kite Board, Motonautisme

Subaquatique

Plongée sous-marine,
Palmes Masque Tuba

Terrestre

Randonnée, Canyoning,
Trail, VTT, Course à pied,
Équitation, Escalade

Aérien

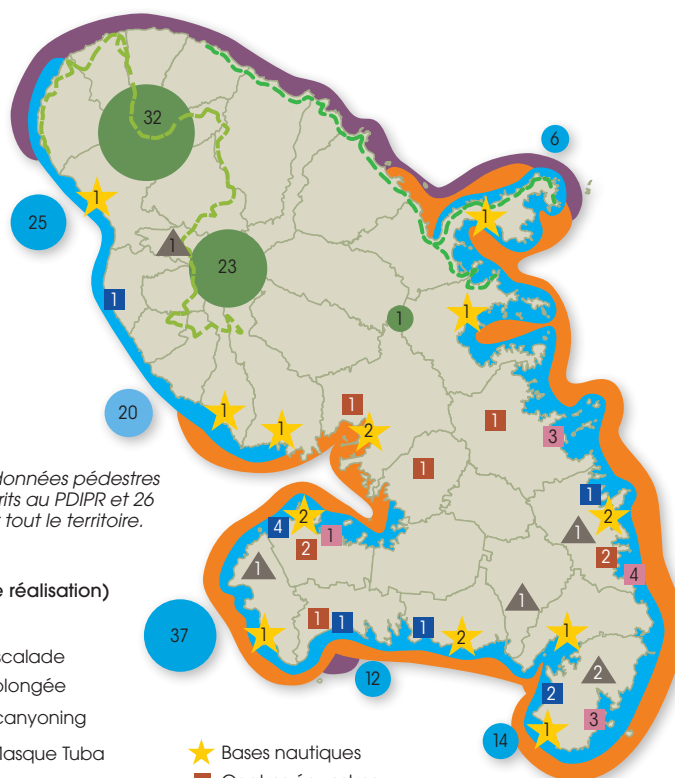
Parapente

+ 76 circuits de randonnées pédestres
(dont 7 circuits inscrits au PDIPR et 26
boucles) répartis sur tout le territoire.

--- GR 1
--- GR 2
(projets en cours de réalisation)

- ▲ Sites d'escalade
- Sites de plongée
- Sites de canyoning
- Palmes Masque Tuba
- Surf
- Kayak - Stand up paddle
kite-board

- ★ Bases nautiques
- Centres équestres
- Ecoles Kite-board
- Bases motonautisme



Sites de pratiques Beach

Les caractéristiques de ces sports sont qu'ils se pratiquent sur un espace public naturel souvent aménagé spécifiquement et/ou proche d'un espace urbain dans lequel ils sont intégrés. Ils sont la déclinaison particulière sur le sable de sports pratiqués en salle ou en terrains aménagés. Ils utilisent la plage quand l'espace reste naturel (installation provisoire des terrains de jeux) ou un lieu aménagé avec du sable rapporté dans un espace urbain.

source : DRAJES - Les pratiques Beach en Martinique - 2014

Lieux de pratique (aménagés ou usuels)

Villes	Nombre sites	Activités pratiquées
Saint-Pierre	1	BT-BV-W-SB-BS-BR
Le Carbet	4	BT-BV-W-SB-BS-BR
Schoelcher	2	BT-BV-W-SB-BS-BR
Fort-de-France	1	BT-BV-W
Les Trois Ilets	2	BT-BV-W
Les Anses d'Arlet	1	BT-BV-W
Le Diamant	2	BT-BV-W
Sainte-Luce	1	BT-BV-W-SB-BS-BR
Le Marin	1	BT-BV-W
Sainte-Anne	2	BT-BV-W-SB-BS-BR
Rivière Pilote	1	BT-BV-W-SB-BS-BR
Le Robert	1	BT-BV-W
La Trinité	5	BT-BV-W-SB-BS-BR
Sainte-Marie	1	BT-BV-W-SB-BS-BR

Activités susceptibles d'être pratiquées

Beach Tennis BT
Beach Volley BV
Wrestling (lutte) W
Sandball (Handball) SB
Beach Soccer BS
Beach Rugby BR

Établissements

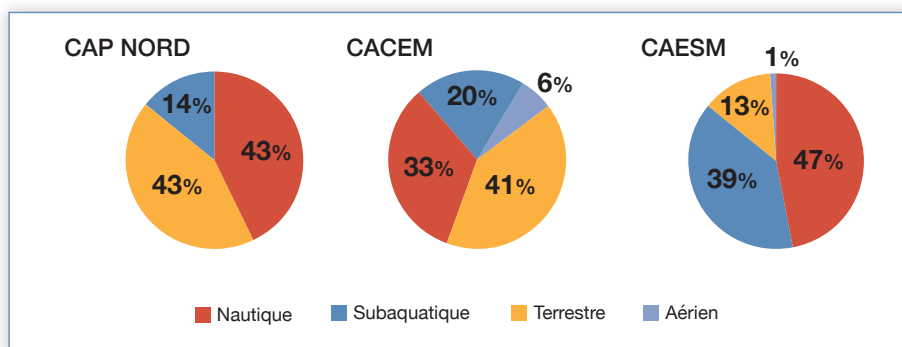
311 établissements proposant des Sports de Nature sont recensés en Martinique en 2023.

Répartition par EPCI

	Nautique	Subaquatique	Terrestre	Aérien	Total
CACEM	15	9	19	3	46
CAP NORD	36	12	36	-	84
CAESM	85	70	24	2	181
Total Établissements	136	91	79	5	311

La CAESM concentre 58% des établissements proposant des Sports de Nature, 77% des établissements de plongée et 62,5% des établissements nautiques. CAP NORD est le principal lieu d'activité des sports de nature terrestres (46%).

Répartition des types d'activités par EPCI



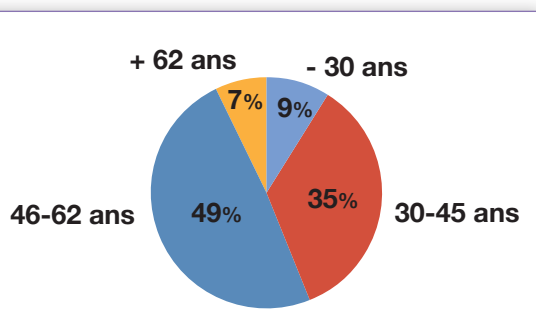
La forme juridique des établissements varie selon la typologie de l'activité, le secteur marchand était très présent en Subaquatique (82%) alors que les activités terrestres sont plutôt proposées par des associations (51%), tout comme la voile (72% de secteur non marchand).

Éducateurs

574 éducateurs ayant une carte professionnelle en cours de validité peuvent encadrer les Sports de Nature, soit **61% des éducateurs déclarés en Martinique**.

Parmi eux, **316 sont titulaires de diplômes dans le champ spécifique des sports de nature**. À ceux-là s'ajoutent 200 éducateurs polyvalents (APT/STAPS) qui ont les prérogatives pour encadrer certaines des activités de pleine nature (voile, canoë-kayak, randonnée, ...), 40 maître-nageurs pour la natation en eau libre et 18 éducateurs en cyclisme pour l'encadrement du VTT.

Répartition par âge des 316 éducateurs spécialistes



Les éducateurs de Sports de Nature ont majoritairement plus de 45 ans. Les femmes représentent 31% des éducateurs sports de nature en Martinique.

Les éducateurs de Sports de nature en Martinique sont majoritairement diplômés dans le Nautisme (48%) et en plongée subaquatique (44%).

On note 45% de salariés, 10% de travailleurs indépendants et 21% cumulant les deux statuts. 24% sont dans des situations de bénévoles, de gérants ou sans activité en lien avec le diplôme.

Pratiquants

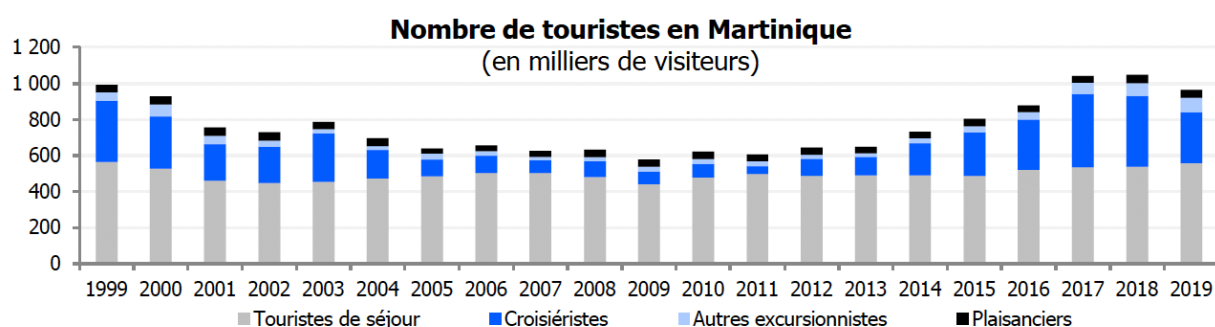
La pratique licenciée est peu significative pour les Sports de Nature puisque ceux-ci ne nécessitent en partie pas de licence ou d'encadrement et sont accessibles librement. On peut néanmoins recenser environ 5250 licenciés de Sports de Nature en Martinique. Les femmes sont plus représentées dans cette catégorie d'activités que dans l'ensemble des sports en Martinique. On les retrouve notamment en équitation et en randonnée pédestre.

Les licenciés les plus nombreux sur le territoire sont recensés en Randonnée pédestre (22%), en Équitation (21%), en Voile (21%) et en Plongée (20%).

Données Tourisme Sportif

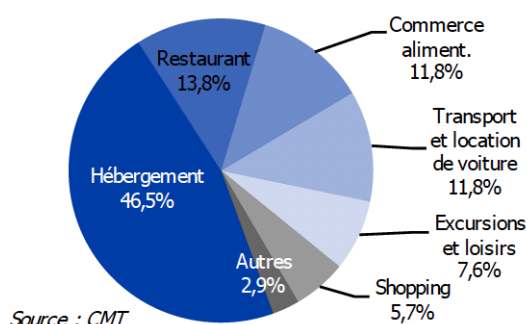
source : INSEE Conjoncture Martinique 01/06/2023 - Bilan économique 2022

L'année 2022 s'achève par une fréquentation touristique de 720 000 visiteurs en Martinique, soit une augmentation de 118 %, par rapport à 2021. Le flux touristique passe de nouveau le seuil de 600 000 visiteurs et se situe au 21^e rang des fréquentations des 38 dernières années avec un niveau voisin de celui de 2002 (729 000 visiteurs touristiques). La fréquentation touristique de 2022 reste cependant inférieure de 25 % à celle de 2019 suite au redémarrage post-covid tardif, à partir de septembre, de la fréquentation de croisière. Le flux des touristes de séjour retrouve le niveau de 2019 et la fréquentation des plaisanciers est la plus élevée des 38 dernières années.



Source : CMT

Répartition des dépenses de touristes de séjour



Répartition des établissements touristique secteur "Animation" par EPCI

CAP NORD	CACEM	CAESM
98	130	277

Répartition des établissements touristiques pour le secteur "Animation"

TOTAL	505	13,5 %
Balade en mer/Pêche	92	2,5 %
Plongée	33	0,9 %
Discothèques/Cabarets	6	0,2 %
Combat de coqs	1	0,0 %
Balade aérienne	2	0,1 %
Distilleries	11	0,3 %
Parcs/Monuments	15	0,4 %
Équitation	3	0,1 %
Randonnée	6	0,2 %
Musées	10	0,3 %
Casinos	2	0,1 %
Autres	324	8,7 %

PRÉCONISATIONS

- Animer la CTESI pour impulser une véritable dynamique partenariale au bénéfice du territoire et des acteurs des sports de nature et du tourisme sportif
- Mettre en place un partenariat opérationnel entre le CREPS Antilles et les organismes de formation martiniquais pour déployer les formations en environnement spécifique et faciliter leur accès
- Proposer une offre de formation continue aux éducateurs sportifs du champ des sports de nature et du tourisme sportif pour développer leurs compétences et leur employabilité
- Associer le Comité Martiniquais du Tourisme à la structuration de l'offre sportive pour en faire un axe fort du développement économique du territoire
- Démocratiser l'accès à ces pratiques par des politiques publiques adaptées et des financements ad hoc.



6- Sport Santé Bien-être et Sport sur ordonnance

Le vieillissement de la population martiniquaise et la prévalence de pathologies chroniques font de ces thématiques un enjeu de santé incontournable sur le territoire. Il doit mobiliser l'ensemble des acteurs autour de l'offre de pratique adaptée, de la sensibilisation des publics et des professionnels de santé.

Acteurs

- La Collectivité Territoriale de Martinique
- l'État : DRAJES, ARS
- CHU Martinique
- Le Mouvement Sportif
- Association SaPhyR Martinique
- Association APASAM

Ressources / Données

Santé Publique France

Baromètre Santé Dom 2014

Agence Nationale du Sport

Extraction subventions 2020 à 2023

Association SaPhyR

Bilans d'activité 2022 et 2023

DÉFINITIONS

Sport Santé Bien-être

Il recouvre la pratique d'activités physiques ou sportives qui contribuent au bien-être et à la santé du pratiquant. Ceci conformément à la définition de la santé par l'organisation mondiale de la santé (OMS) : physique, psychologique et sociale. Son objectif : améliorer l'état de santé de la population en favorisant l'activité physique et sportive de chacun, au quotidien, avec ou sans pathologie, à tous les moments de la vie.

Sport sur ordonnance

La Haute autorité de santé (HAS) reconnaît depuis 2011 les activités physiques et sportives comme une thérapeutique non médicamenteuse. La loi 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé est venue consacrer la prise en compte des activités physiques et sportives dans les différentes politiques publiques développées dans le champ de la santé en présentant deux dispositions emblématiques : elle dispose que les activités physiques et sportives participent à la prévention collective et individuelle des pathologies, des traumatismes et de la perte d'autonomie ; elle reconnaît également la possibilité pour les médecins de prescrire des activités physiques adaptées à leurs patients souffrant d'une affection de longue durée et permet à différents professionnels, de la santé et du sport, d'intervenir dans le cadre de sa dispensation.

PROBLÉMATIQUES

- Manque d'équipements de proximité permettant la pratique libre et régulière (9 parcours de santé / 32 communes)
- Manque d'offre d'activités physiques et sportives adaptées aux personnes nécessitant une prise en charge spécifique du fait leurs pathologies ou de leurs caractéristiques (sédentarité, surcharge pondérale, ...)
- Manque d'offre de formation initiale ou continue des éducateurs sportifs
- Absence de politique d'entreprise favorisant la pratique sportive des salariés sur leur lieu de travail
- Mise en œuvre du sport sur ordonnance : Vide juridique sur la prise en charge financière du sport sur ordonnance (initiative des mutuelles mais aucune généralisation formelle et légale), prescription aléatoire des médecins qui dépend de leur sensibilité et de leur formation, réseau en construction d'une offre adaptée à l'application de l'ordonnance.
- Structuration en cours de la filière professionnelle des éducateurs sportifs spécialisés dans la prise en charge du sport santé

La lutte contre le surpoids et l'obésité fait partie des enjeux majeurs de santé publique en Martinique. En 2019, en Martinique, 32 % de la population de 15 ans ou plus déclare être limitée depuis au moins six mois dans la pratique d'activités habituelles à cause d'un problème de santé. En comparaison, ce taux est de 25% en métropole.

De plus, 53 % des 15 ans ou plus en Martinique sont en surpoids ou obèses, dont 20 % en état d'obésité (respectivement 47 % et 14 % en France métropolitaine). La tendance est à la hausse, depuis 2014, les femmes sont plus touchées (25% contre 13% chez les hommes) et le surpoids et l'obésité augmentent fortement passés 30 ans. L'obésité est un facteur de risque de nombreuses maladies chroniques (cardiovasculaires, maladies métaboliques, cancers, troubles musculo-squelettiques, ...), et d'hypertension.

Indicateurs sur l'alimentation et l'activité physique

	Martinique	Hexagone
Au moins 1 trajet à pied de 10mn ou plus par semaine	57	82
Au moins 1 trajet à vélo de 10mn ou plus par semaine	4	15
Au moins 30 mn de marche ou vélo par jour (OMS)	17	32
Sport en semaine	35	45
Au moins 10 mn de sport par semaine	21	27
Temps passé assis ou allongé, sans dormir	296	328
Excès de sédentarité (420 mn, OMS)	23	31
Consommation quotidienne de fruits ou légumes par jour (OMS)	38	59
Consommation quotidienne de légumes	35	62
Au moins 5 portions de fruits ou légumes par jour (OMS)	13	19
Aucun fruit ou légume	49	25
Consommation quotidienne de boissons industrielles sucrées	9	9,6

Source : Drees-Insee, Enquête Santé Dom, EHIS, 2019

Taux de pratique

Régulière	Martinique 52,4%	Guadeloupe 62,6%	France entière 65%
Occasionnelle	Martinique 18,7%	Guadeloupe 10,1%	France entière 14,9%

Source : Insee - Etude nationale sur la pratique physique et sportive (ENPPS 2020)

L'activité physique régulière joue un rôle essentiel dans la prévention de nombreuses pathologies, notamment les maladies cardiovasculaires, le surpoids ou le diabète. Ainsi, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) préconise au moins trente minutes de sport quotidien, comme la marche ou le vélo. En 2019, seulement 17 % des 15 ans ou plus en Martinique suivent ces conseils contre 31 % en France métropolitaine. Le vélo reste très peu utilisé dans les déplacements domicile-travail et seulement 4 % des Martiniquais pratiquent au moins 10 minutes de vélo par semaine contre 15 % en France métropolitaine.

Données Sport Santé Bien-être

Lutter contre l'accroissement de la sédentarité, l'inactivité physique et l'ensemble des pathologies chroniques qui y sont associées est un enjeu de santé publique.

Les Ministères des Sports et des Solidarités et de la Santé ont mis en œuvre une Stratégie Nationale Sport Santé 2019 - 2024 inscrite dans le plan national de santé publique "Priorité Prévention". Elle a pour ambition de remettre les Français en mouvement sur tous les territoires, de déployer des pratiques adaptées accessibles et encadrées, et de faire reconnaître pleinement le rôle majeur des APS pour la santé physique et mentale de chacun.

Cette Stratégie Nationale Sport Santé s'articule autour de 4 axes :

- La promotion de la santé et du bien-être par l'activité physique et sportive
- Le développement et le recours à l'activité physique adaptée à visée thérapeutique (Sport sur ordonnance)
- La protection de la santé des sportifs et le renforcement de la sécurité des pratiquants
- Le renforcement et la diffusion des connaissances

Le réseau du mouvement sportif

Il existe depuis 10 ans un véritable investissement des fédérations sportives autour de la problématique du Sport Santé, impulsé par le Ministère chargé des Sports. Elles déploient sur les territoires, grâce aux ligues et aux associations sportives affiliées, un programme d'action plus ou moins diversifié selon la typologie des disciplines sportives.

En Martinique, certaines ligues se sont investies très fortement dans ce secteur et elles ont accompagné leurs associations dans cette même dynamique.

Pour financer les projets axés vers le Sport Santé, elles peuvent mobiliser des crédits dans le cadre d'Appels à projets nationaux (Agence Nationale du Sport - CNDS) ou régionaux (AAP communs ARS, CGSS, CAF, CTM, DJSCS, ...).



Appels à projets ANS 2022

source : ANS - extraction décembre 2023

Projet Sportif Territorial 18 000 €

Projet Sportif Fédéral 224 600 €

60 projets financés dans le cadre de l'aide aux projets pour la promotion du Sport Santé

27 fédérations délégataires ont financé des projets pour les clubs / ligues / comités de Martinique

- Fédérations avec public cible captif - EPGV / Handisport / Sport adapté : 51 271€
- Fédérations avec publics et activités sportives multiples - CNOSF / Sport en Entreprise / Milieu rural / UFOLEP / Omnisport / Randonnée pédestre / ASPTT : 45 500 €
- Fédérations scolaires - USEP / UNSS : 17 100 €
- Fédérations olympiques (15 sports dont voile, tennis, natation, judo, ...) : 110 729 €

Les Maisons Sport Santé : un outil de santé publique

Dispositif lancé en 2019, cet outil permet aux personnes qui en ont le plus besoin de découvrir ou renouer avec la pratique d'une activité physique et sportive et ainsi se donner plus de chances de rester en bonne santé tout au long de leur vie.

Elles sont ouvertes à tous les publics et particulièrement :

- aux personnes en bonne santé qui n'ont jamais pratiqué de sport ou n'en ont pas fait depuis longtemps
- aux personnes souffrant d'affections de longue durée à des fins de santé, de bien-être ainsi qu'à des fins thérapeutiques
- aux personnes souffrant de maladies chroniques pour lesquelles l'activité physique et sportive est recommandée

Source : DRAJES Martinique - décembre 2023

Dynamique des labellisations - 11 structures en Martinique

Années de labellisation	Nbre de structures	Structures
2019	3	Institut Martiniquais du Sport / 2C2S / Handi Vie Access
2020	2	Réseau Sport Santé Martinique / Maison Sport-Santé du Nord
2021	3	UFOLEP Martinique / CODEP GV Martinique / AQUAFORM
2022	2	Jeunesse Sportive Franciscaine / Maison Sport Santé du Centre
2023	1	

Le Ministère chargé des sports apporte depuis 2022 un appui financier au fonctionnement de ces Maisons Sport Santé, passant de 69 000€ en 2022 à 80 200€ en 2023.

Données Sport sur ordonnance

Afin d'encourager à la pratique ou à la prescription de l'activité physique adaptée à des fins d'appui thérapeutique, il convient de s'assurer de la qualité des pratiques proposées et des compétences des professionnels qui doivent intervenir mais aussi de diversifier l'offre de pratiques afin de la personnaliser à chaque situation individuelle (type d'affection, appétence...). Il faut aussi encourager le développement de nouvelles formes de pratiques d'activités physiques et sportives adaptées ainsi que de nouveaux cadres de pratique pour accompagner les traitements médicamenteux tels que ceux en cours d'évaluation sur le cancer.

En 2011, le dispositif SaPhyR est mis en place en Martinique, avec création de l'association SaPhyR Martinique en 2020. Il s'agit d'un dispositif d'accompagnement vers la pratique d'une activité physique régulière à des fins de santé. L'entrée dans ce dispositif est proposée après avis médical et sur prescription du médecin traitant.

L'objectif est de redonner au bénéficiaire confiance dans ses capacités à pratiquer une activité physique bien choisie, et qui soit régulière et durable.

Bénéficiaires

- personnes sédentaires (test à l'appui sur le niveau de pratique)
- âgées de 40 ans et plus
- présentant un facteur de risque ou une pathologie stabilisée

Depuis 2016

+ 500

entretiens motivationnels
déjà réalisés

Le dispositif se met en place par différentes étapes :

- 1- Évaluation médicale (certificat médical du médecin traitant)
- 2- Entretien de motivation avec un professionnel SaPhyR
- 3- 10 séances d'activités adaptées sur 1 à 2 mois - groupes "An Ti Swé"
- 4- Entretien final : choix de l'activité
- 5- Orientation vers une structure sportive de proximité pour poursuivre l'activité

En 2022

11 

groupes formés

79 

entretiens motivationnels

110

ateliers d'activité physique adaptée

5

ateliers d'éducation à la santé

70 

tests de condition physique

En 2023

13 

groupes formés

230 

entretiens motivationnels

130

ateliers d'activité physique adaptée

6

ateliers d'éducation à la santé

215 

tests de condition physique

Développement des réseaux

Source : Saphyr Martinique - Rapports d'activité

Formation des professionnels de l'activité physique

+ 100 éducateurs sportifs formés depuis 2012 dont 20 en 2022

Formation des professionnels de santé

2 sessions de formation Sport sur ordonnance en 2022

3 rencontres pour informer et rencontrer les professionnels en 2022

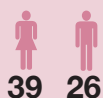
Réseau des associations partenaires

20 associations partenaires

Le lien créé avec les professionnels de santé favorise la prescription de certificats médicaux pour la pratique d'une activité. En retour, SaPhyR adresse aux médecins traitants les résultats des évaluations physiques et l'orientation proposée

Le Décret du 1^{er} mars 2017 sur le Sport sur Ordonnance a clarifié les modalités de mise en place de cet accompagnement et identifié les professionnels qui peuvent prescrire et ceux qui peuvent encadrer. A ce titre, les éducateurs sportifs titulaires d'une licence ou d'un master STAPS Activités Physiques Adaptées et Santé (APA-S) voient leurs prérogatives d'encadrement confirmées. Ils deviennent les interlocuteurs uniques du champ sportif pour encadrer les publics concernés par le sport sur ordonnance, les autres intervenants étant des professionnels du domaine médical ou de la santé (kinésithérapeutes, ...).

65 éducateurs APA-S déclarés



dont **48** ont leur carte d'éducateur sportif à jour

L'association APASAM (Activités Physiques Adaptées SANTé Martinique) regroupe une partie des éducateurs APA-S martiniquais. Elle a pour missions et objectifs de :

- Favoriser la diffusion des Activités Physiques Adaptées (APA) et des pratiques physiques de santé en Martinique.
- Accompagner les professionnels des APA dans leur progression, développer des emplois dans le domaine des APA.
- Créer un réseau de professionnels des APA de la Martinique et des partenariats avec d'autres professionnels et structures de santé.
- Devenir la structure de référence en matière d'APA sur le territoire martiniquais.

PRÉCONISATIONS

- Exploiter les données existantes collectées pendant 20 ans par le Centre d'Évaluation Sport Santé (panel de 25 000 personnes)
- Accompagner le mouvement sportif local dans le développement du volet Sport Santé par des actions de sensibilisation afin de les encourager à répondre aux Appels à projet Sport Santé nationaux et régionaux et à intégrer cette dynamique dans leur projet associatif (pour éviter l'effet d'aubaine)
- Permettre la structuration du Sport Santé en développant l'offre de formation et en soutenant les structures employeuses
- Sensibiliser les médecins à la prescription de l'activité physique adaptée pour certaines pathologies ou à but thérapeutique.
- Déployer les actions de SaPhyR Martinique sur l'ensemble du territoire
- Soutenir la création d'une Maison Sport Santé par bassin de vie



7- Publics éloignés de la pratique

L'objectif des politiques sportives tournées vers ces publics est de corriger les inégalités d'accès à la pratique sportive de ceux-ci. La définition de ces publics dépend des spécificités des territoires, des disciplines ou des caractéristiques des personnes. Elle regroupe aussi bien les femmes que les personnes en situation de handicap ou les habitants des zones rurales ou des Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville.

En Martinique, les publics éloignés de la pratique physique et sportive peuvent se trouver à la croisée de plusieurs problématiques. C'est pour cela que des dynamiques partenariales sont déjà à l'œuvre sur le territoire : appels à projets communs, objectifs partagés entre différentes administrations et Collectivités (Rectorat Martinique, ARS, DRAJES, CGSS, CAF, CTM, ...).

Acteurs

- L'État : DRAJES, Rectorat, ARS, CAF, CGSS
- La Collectivité Territoriale de Martinique
- Les EPCI, les Communes
- Le Mouvement Sportif
- La MDPH

Ressources / Données

Collectivité Territoriale de Martinique

Schéma de l'autonomie 2018-2023

Personnes âgées / Personnes en situation de handicap
Une prise en charge adaptée, pour une autonomie de qualité.

Insee

Le handicap en Martinique - 2011

PRITH Martinique - Préfecture Martinique

Plan régional d'insertion des travailleurs handicapés
Personnes âgées / Personnes en situation de handicap
Une prise en charge adaptée, pour une autonomie de qualité.

Fédération Française de Handisport

Structures affiliées

DÉFINITIONS

Handisport

Pratiques sportives destinées aux personnes en situation de handicap moteur ou sensoriel (visuel ou auditif). La plus grande partie des disciplines sont organisées dans le cadre de la Fédération Française Handisport mis à part celles pour lesquelles la fédération sportive a obtenu une délégation par le Ministère chargé des Sports (Canoë, Judo, Karaté, Surf, Tennis, Voile, ...).

La Fédération Française Handisport est l'interlocuteur du Comité National Olympique et Sportif Français pour sélectionner les sportifs qui participent aux Jeux Paralympiques.

Sport adapté

Pratique multisports au service des personnes en situation de handicap mental et/ou psychique.

La mission de la Fédération Française du Sport Adapté est d'offrir à toute personne en situation de handicap mental et/ou psychique, quels que soient ses désirs, ses capacités et ses besoins, la possibilité de vivre la passion du sport de son choix dans un environnement voué à son plaisir, sa performance, sa sécurité et à l'exercice de sa citoyenneté.

Sport scolaire

Est à distinguer de l'Éducation Physique et Sportive prévue et organisée par les textes et les personnels du Ministère de l'Éducation Nationale (programme, objectifs, volumes horaires, ...).

Regroupe les activités des associations et des fédérations sportives scolaires (USEP, UNSS, UGSEL, FFSU) proposées aux élèves scolarisés dès le primaire sur le temps périscolaire.

PROBLÉMATIQUES

- Accessibilité des personnes en situation de handicap aux activités sportives : absence de transport permettant la mobilité, manque d'aménagement des équipements sportifs de la tribune aux vestiaires, manque d'offre sportive adaptée.
- Cumul des caractéristiques éloignant les femmes / filles de la pratique physique et sportive : cheffe de famille monoparentale, surpoids/obésité, emploi à temps partiel ou chômage.
- Manque de passerelles entre le sport à l'école et le sport pratiqué en associations sportives qui auraient le mérite de mettre du lien entre les différents temps de l'enfant et de favoriser la poursuite d'une activité physique et de bénéficier de ses bienfaits (santé, inclusion, citoyenneté, mixité, ...).

Données Sport handicap et Sport adapté

INDICATEURS

sources : STATISS 2016 - CTM Schéma de l'autonomie
2018-2023 - Insee Enquête handicap santé 2008 - MMPH

Selon les données de la Maison Martiniquaise des Personnes en situation de Handicap pour 2016, 25 000 personnes sont reconnues en situation de handicap sur le territoire, alors que selon l'enquête Handicap santé 2008 de l'INSEE Martinique, 64 600 personnes pourraient avoir cette reconnaissance (**17% de la population**). Effectivement, la notion de handicap regroupe 3 caractéristiques :

- le ressenti par la personne
- l'identifié par la personne et son entourage
- le reconnu par une instance telle que la Maison Martiniquaise des Personnes en situation de Handicap (MMPH), seule permettant l'obtention d'une carte officielle et la demande d'allocations ou de mesures d'accompagnement.

Les données qui suivent ne concernent que les personnes dont le handicap a été reconnu puisqu'elles sont fournies par la MMPH.

Définitions : ACTP : Allocation Compensatrice pour Tierce Personne - PCH : Prestation de Compensation du Handicap
AAH : Allocation aux Adultes Handicapés - AEEH : Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé

La proportion de bénéficiaires ACTP/PCH est supérieure à la moyenne nationale (4,9 %).

En effet, la Martinique compte 2 648 bénéficiaires de l'ACTP et de la PCH, soit 6,9 bénéficiaires pour 1 000 habitants.

Il y a 35,6 bénéficiaires de l'AAH pour 1 000 personnes âgées de 20-59 ans en Martinique. Le nombre total de bénéficiaires de l'AAH est de 10 403 en 2017. Sur le territoire, CAP NORD compte une proportion plus élevée de bénéficiaires de l'AAH.

Les effectifs d'allocataires sont concentrés sur la CACEM ; mais les fragilités sont exacerbées dans le Nord de l'île. En effet, le nombre de personnes en situation de handicap est le plus important dans les villes les plus peuplées, notamment à Fort-de-France (5 661 personnes), au Lamentin (2 042), au Robert (1 305), à Sainte-Marie (1 145), au François (1 017) et à Schœlcher (1 009).

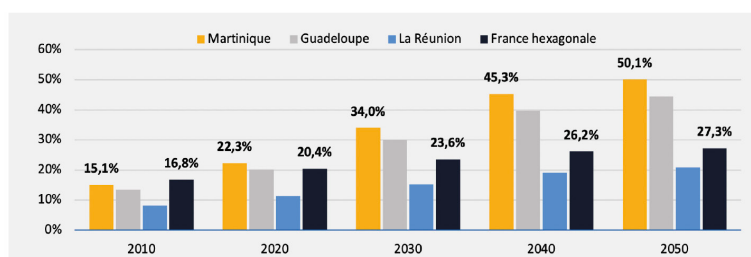
Toutefois, ces populations sont les plus représentées à Grand-Rivière (8,82%, soit 50 habitants sur 567), à Saint-Pierre (356 personnes pour 4 396 habitants, soit 8,10%) et à Fonds-Saint-Denis (67 personnes pour 843 habitants, soit 7,95%).

Il est intéressant d'ajouter que 9 990 personnes bénéficient de la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) en 2017. En majorité, elles présentent des handicaps moteurs, psychiques ou autres déficiences. Rares sont celles qui bénéficient de la RQTH pour des handicaps visuels ou auditifs.

Aux éléments précédents s'ajoute, du fait du vieillissement de la population martiniquaise, la problématique de la prise en charge des personnes âgées, notamment dans le cadre de leur perte d'autonomie. Étaient recensés en 2013, 276 bénéficiaires de l'APA pour 1 000 habitants de 75 ans et plus (APA : Allocation Personnalisée d'Autonomie). 86% d'entre eux perçoivent l'APA à domicile (59% en moyenne nationale), plutôt qu'en établissement.

Cette population peut entrer dans le cadre du handicap ressenti et/ou identifié quand il n'est pas reconnu. Elle s'ajoute donc potentiellement, selon les cas, à la population des personnes en situation de handicap pour lesquelles il est nécessaire de proposer des solutions d'activité physique adaptée. Cette réflexion est d'autant plus fondamentale au regard de l'accroissement de la population vieillissante d'ici à 2050.

Évolution de la part des personnes âgées de 65 ans ou plus dans la population totale selon les territoires (2010-2050) - Unité : part en %



(*) Scénarios 2013-2050 de l'INSEE les plus probables aujourd'hui : « population âgée » pour la Martinique et la Guadeloupe et « central » pour la France hexagonale et La Réunion
Source : INSEE, Projections séries 2013-2050



Handicap et activités de loisirs

La plupart (81 %) des personnes en situation de handicap ne pratique jamais d'activité en société. Seuls 10 % en pratiquent une au moins une fois par semaine. Des revenus insuffisants (46 %) ou encore le manque de temps (40 %) sont les principales raisons évoquées pour expliquer ce peu d'activités. Les autres freins sont les problèmes d'accessibilité aux structures (pour valides ou non), l'inadaptation des transports en commun ou la cohabitation à leur domicile avec d'autres personnes en situation de handicap. Lorsque l'accès aux infrastructures leur est difficile, les personnes en situation de handicap s'appuient notamment sur la famille et les amis.

En Martinique, 14 structures associatives sont affiliées à la Fédération Française de Handisport en 2023. 1 structure est affiliée à la Fédération Française du Sport Adapté (14 licenciés en 2022).

A ces structures, s'ajoutent toutes celles qui proposent des activités adaptées aux personnes en situation de handicap grâce à la présence d'éducateurs sportifs formés et aux conventions signées avec plusieurs ligues sportives ou partenaires institutionnels (en cours : UNSS, Rectorat, MRP). Ces partenariats élargissent le réseau des structures accueillantes. Par contre, il est à noter la répartition très inéquitable de l'offre existante sur le territoire : 3/4 des structures sont situées dans le centre de l'île.

Nombre de licenciés			
			
	Hommes	Femmes	Total
Handisport			
	2022	81	50
	2023	98	58
Sport adapté	2022	10	4

Formations organisées par le Comité Territorial Handisport

Les formations mises en place par le Comité Territorial de Handisport s'adressent aux éducateurs déjà titulaires d'un diplôme sportif. Elles permettent d'aborder de manière généraliste les problématiques liées aux handicaps et les modalités de prise en charge adaptées. Elles peuvent être organisées avec les moyens du territoire.

Cette primo information est complétée par des sessions spécifiques à une activité et s'organise en collaboration avec les cadres techniques spécialistes de la Fédération Française Handisport.

Le module A est remplacé à partir de 2016 par l'Abécédaire polyvalent et depuis 2023 par la formation des Indispensables.

source : Comité Territorial Handisport - 2023

Activités sportives proposées sur le territoire

Athlétisme - Aviron - Badminton - **Basket fauteuil** - **Boccia**
Boxe - **Cécifoot** - **Cyclisme** - Danse - Escalade - **Escrime**
Football - Judo - Musculation - **Natation** - **Tennis de table**
Tir à l'arc - **Sports d'hiver** - Surf - Voile et activités nautiques

en gras, disciplines haut-niveau

Types de formations et éducateurs formés par session (en nombre de 2010 à 2023)

	Sessions	Éducateurs
Module A	3	51
Abécédaire Polyvalent	5	77
Indispensable (elearning)	1	20
Module B Spécifique		
APT	1	12
Basketball	2	3
Canoë Kayak	1	39
Escrime	2	10
Judo	1	6
Natation	3	30
Tennis de Table	2	11
Voile	1	7
Polyvalent - Déficiants visuels	1	5
Cécifoot	1	11
Handisport Santé	1	10

PRÉCONISATIONS

- Accompagner le mouvement sportif local dans le développement du volet Sport Handicap de leur projet associatif par des actions de collaboration avec le Comité Territorial Handisport et/ou par le déploiement des actions de leur fédération de tutelle quand celle-ci a la délégation para-sport.
- Développer l'offre de formation continue à l'attention des éducateurs sportifs
- Structurer une offre sportive favorisant la découverte et l'initiation sur les temps scolaires et extra-scolaires
- Investir dans du matériel adapté
- Favoriser l'accessibilité aux équipements et aux sites sportifs naturels

Données Pratique féminine

La part des licences féminines en Martinique en 2022 (34%) est assez semblable à celle que l'on retrouve en France (33%). Elle reste stable depuis 5 ans (entre 33 et 35% des licences annuelles). Pour autant, ces chiffres sont à mettre en perspective avec :

- le faible taux de licenciés sur notre territoire en 2022 : 14 % contre 22,6 % en France entière
- la population féminine martiniquaise en 2022 : 18 168 femmes licenciées dans une association sportive sur 191 853 femmes dans la population totale soit 9,4 % (16,8 % en France hexagonale)

Nombre et part de licences féminines en Martinique par typologie de fédérations en 2022 (données au 21/07/2023)

	Total licenciés	Licences Féminines		Hexagone Part licences féminines
		Nombre	Part	
Sports olympiques	29 198	9 920	34 %	33 %
Sports non olympiques	5 355	1 825	34 %	29,6 %
Affinitaires et autres	14 716	6 423	43,6 %	50,8 %

source : INJEP-MEDES,
Recensement des licences
et clubs Saison 2022
Population régionale INSEE

Nombre et part de licences féminines en Martinique par sport en 2022 (données au 21/07/2023)

	Nombre	Part des licenciées
Handball	1 456	47 %
Natation	1 270	58 %
Athlétisme	917	49 %
Équitation	927	72 %
Football	796	10 %
Tennis	781	33 %
Gymnastique	692	92 %
Judo	533	32 %
Randonnée pédestre	380	61 %
Basket	389	28 %
Voile	378	29 %
EPGV	415	79 %
Club sportif de la défense	540	39 %
Sport en entreprise	130	33 %
UNSS	1 478	33 %
USEP	2 234	50 %

Répartition des licences féminines par classe d'âge en 2022

49 269 licences sont délivrées en Martinique dont 18 168 licences féminines soit **37 %**.

- 15 ans	9 549	52,5 %
15-19 ans	1 731	9,5 %
20-29 ans	1 264	7,0 %
30-44 ans	2 191	12,0 %
45-59 ans	2 991	16,5 %
60-74 ans	1 183	6,6 %
+ 75 ans	372	2 %

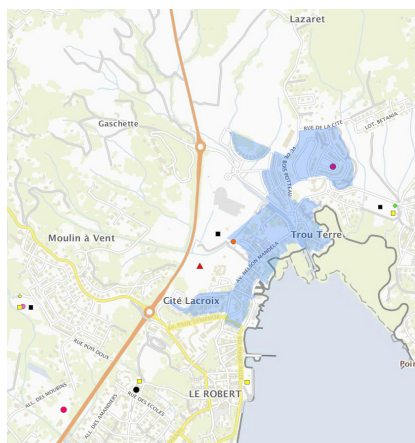
PRÉCONISATIONS

- Proposer une offre sportive adaptée aux contraintes vécues par les femmes martiniquaises actives (monoparentalité, précarité) ou non actives (transport public, santé)
- Former les dirigeantes et les éducatrices sportives pour qu'elles prennent leur place dans l'organisation du sport en Martinique
- Approfondir la réflexion sur la continuité de la pratique physique et sportive entre les différentes périodes de vie de la femme

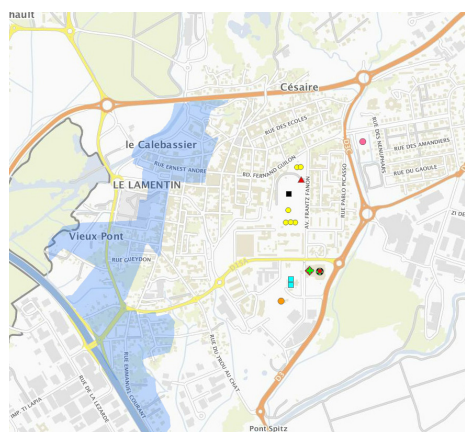
Données Quartiers Politique de la Ville

Cartographie des QPV et équipements sportifs et de loisirs

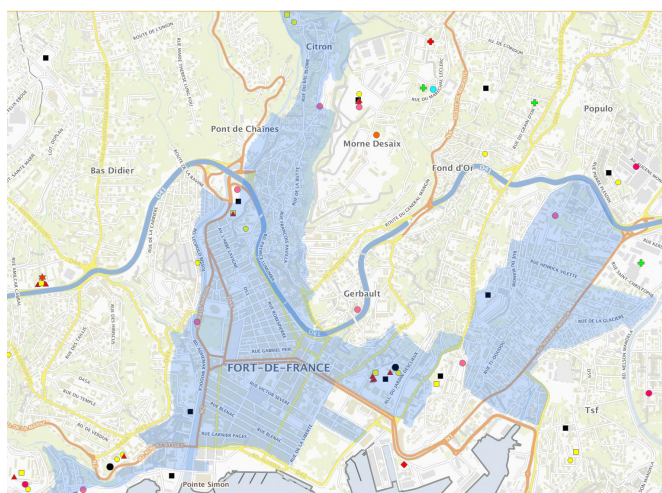
Le Robert - Zone de Cité Lacroix



Le Lamentin - Frange ouest du centre



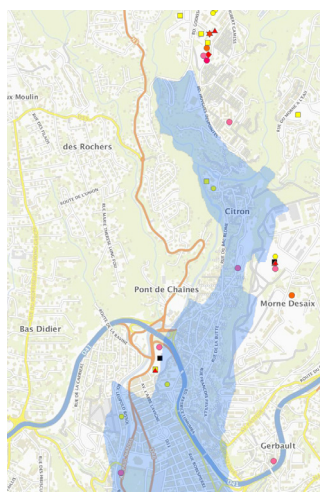
Fort-de-France - Ste Thérèse - Bon air



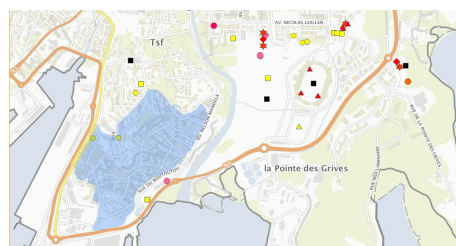
Sainte-Marie - Tombolo City



Fort-de-France - Quartier ouest



Fort-de-France - Volga plage



Fort-de-France - Haut Dillon



Sur les 4 communes inscrites dans le cadre de la Politique de la Ville, on observe une relative bonne couverture de l'espace communal permettant un accès facile à un équipement sportif à pied.

La notion de "Quartier vécu" est incluse dans cette analyse des équipements sportifs en zone de QPV.

Données statistiques par QPV en Martinique

Source : Insee, Atlas QPV, Outre-mer 2022
Estimations démographiques (RP) 2018

	Population	Jeunes 0 à 14 ans %	Taux de scolarisés entre 18 et 24 ans %	Part des femmes % (RP 2019)
Fort-de-France - Ste Thérèse - Bon air	4 072	16,1	56,4	54,4
Fort-de-France - Quartier ouest	10 367	17	57,0	52,5
Fort-de-France - Volga plage	2 624	18,8	62,8	55,0
Fort-de-France - Haut Dillon	2 226	24,4	67,2	60,4
Le Lamentin - Frange ouest du centre	1 754	18,9	43,8	55,2
Le Robert - Zone de Cité Lacroix	2 031	25,3	51,7	57,6
Sainte-Marie - Tombolo City	1 227	14,1	53,7	57,0
Ensemble QPV	24 299	18,4	57,2	54,7
Ensemble Martinique	368 783	16,4	65,1	54,2

On observe une disparité du nombre de jeunes de - 15 ans et de la part des femmes selon le QPV concerné. L'offre de pratique sportive à ces populations doit pouvoir prendre en compte ces différences de typologie, et ce dans les appels à projets des GIP mis en place par chaque commune.

	Taux de pauvreté %	Taux d'activité % 25-54 ans (RP 2019)	Taux d'emploi %
Fort-de-France - Ste Thérèse - Bon air	40,7	79,9	47,2
Fort-de-France - Quartier ouest	46,6	79,4	44,7
Fort-de-France - Volga plage	44,8	66,5	39,9
Fort-de-France - Haut Dillon	36,8	86,9	43,2
Le Lamentin - Frange ouest du centre	40,5	81,4	50,4
Le Robert - Zone de Cité Lacroix	39,5	90,8	42,8
Sainte-Marie - Tombolo City	44,4	77,4	44,4
Ensemble QPV	45,0	80,0	44,7
Ensemble Martinique	29,8	71,7	55,0

A la lecture de ces tableaux, il paraît nécessaire de considérer chaque quartier comme une entité propre au regard des différences notables entre ceux-ci. La mobilisation des dispositifs de soutien à la pratique sportive doit pouvoir tenir compte des spécificités de chaque quartier et apporter une solution différenciée et adaptée aux caractéristiques de leurs populations.

PRÉCONISATIONS

- Redéfinir les publics cibles au regard des évolutions démographiques sur les QPV et les politiques publiques ad hoc.
- Optimiser l'accès à une plus grande diversité de pratiques sportives : adapter le réseau de transports en commun, élargir les plages horaires d'ouverture, couvrir les terrains extérieurs, ...
- Mettre en perspective les rénovations et constructions de logements sociaux avec l'aménagement de locaux et d'équipements adaptés à la pratique sportive de proximité.
- Soutenir la dynamique associative au sein des quartiers par des dispositifs ciblés.

INDICATEURS

Source : DEPP - Repères et références statistiques 2023

Effectifs scolaires

	2019/2020	2022/2023	Évolution
Effectifs du premier degré	34 566	31 423	- 9,0 %
dont enseignement public	30 761	28 177	- 8,4 %
dont enseignement privé	3 805	3 246	- 14,7 %
Effectifs du second degré	33 794	31 370	- 7,1 %
dont enseignement public	29 718	27 010	- 9,1 %
dont enseignement privé	4 076	4 360	+ 6,5 %

Licenciés sport scolaire

	2019	2022	Evol.
Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS)	7 108	4 429	- 38 %
Fédération Sportive Éducative de l'Enseignement Catholique (UGSEL)	43	1 800	+ 408 %
Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré (USEP)	4 020	4 479	+ 10 %

source : INJEP-MEDES, Recensement des licences et clubs Saison 2022

Les effectifs scolaires sont en baisse constante depuis 20 ans à l'image de l'évolution démographique. On note sur la période 2019-2023, une baisse de 9% sur le premier degré et de 7,1% dans le second degré.

L'augmentation de 10% des licenciés parmi les effectifs du primaire entre 2019 et 2022 est notamment liée à la dynamique poursuivie par l'USEP sur la période post-Covid pour remettre en activité les enfants, ceci grâce au recrutement d'éducateurs sportifs en charge de proposer des animations et des manifestations sportives aux écoles et aux circonscriptions.

On note une baisse du nombre de licenciés dans le secondaire parmi les collégiens et lycéens de 38% sur la même période (2019-2022) malgré l'action conjointe des enseignants d'EPS dans leurs établissements et la dynamique de la délégation régionale UNSS.

Pour autant, les licences éditées dans le cadre scolaire ne permettent pas de lisibilité sur les activités sportives réellement pratiquées au sein des établissements et lors des animations organisées par les fédérations scolaires locales.

De la même manière, n'est pas connu le nombre des conventions existantes entre le milieu scolaire et les associations agréées par l'éducation nationale dans le cadre de la continuité éducative, ni les activités sportives organisées dans ce cadre-là.

Continuité de la pratique sportive

source : Observatoire DRAJES Martinique
Les Politiques Éducatives dans les champs du Sport et de la Jeunesse - 2023

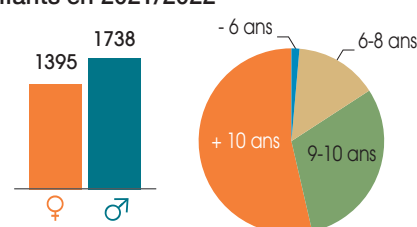
Des rapports d'études ont mis en exergue une césure entre la pratique sportive scolaire et extrascolaire. Les constats mettent en avant plusieurs problématiques autour de l'enjeu qu'est la pratique sportive dans le développement de l'enfant et son rapport à l'activité physique sur le long terme.

Face à cela, depuis plusieurs années et de manière prononcée depuis la désignation de Paris pour l'organisation des JO 2024, plusieurs dispositifs sont déployés pour favoriser cette continuité du temps de l'enfant :

- **Le dispositif "Génération 2024"** qui englobe une labellisation des établissements scolaires et la participation de ceux-ci à des actions annuelles prévues dans le programme. Il s'appuie entre autre sur le développement de projets structurants avec les clubs sportifs du territoire et depuis 2021 sur la mise en place de **30mn d'APS par jour** et par enfant durant le temps scolaire : Sur l'année scolaire 2021/2022, 97 écoles sur les 218 que compte l'Académie de Martinique se sont inscrites dans le dispositif, **soit 44,5 %** (rappel : objectif national = 50%). A la rentrée 2022, la généralisation est actée.
- **Le "Savoir rouler à vélo"**, c'est à dire l'enseignement sur le temps scolaire du "savoir pédaler, se déplacer et savoir rouler dans la circulation".

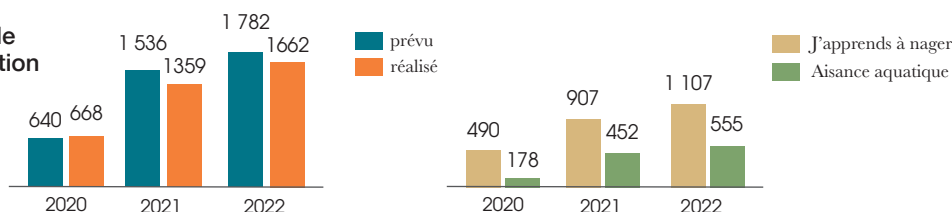
Le parcours complet d'un enfant nécessite son passage par les 3 blocs, du 1 au 3. 5 799 enfants ont bénéficié du dispositif depuis son démarrage, mais seulement 768 d'entre eux sont arrivés au bout du cycle d'apprentissage au 15/01/2023.

3173 enfants en 2021/2022



- **Les dispositifs "Savoir nager" (4-6 ans) et "J'apprends à nager" (6-12 ans) :** Ces 2 plans d'aisance aquatique et de prévention des noyades s'adressent au public scolaire. Pour les maternelles, il est proposé notamment la mise en place de classes bleues.

Évolution du nombre de bénéficiaires et répartition du réalisé



On peut ajouter à cette liste la possibilité d'organiser des appels à projets spécifiques dans le cadre des cités éducatives. Les objectifs annoncés sont de conforter le rôle de l'école, de promouvoir la continuité éducative et d'ouvrir le champ des possibles. Il est souligné la nécessité d'une coordination étroite entre les acteurs éducatifs.

En Martinique, les enfants du Quartier Ouest sont concernés par des actions menées dans le cadre de la Cité éducative de Fort-de-France (2 collèges et 8 écoles primaires en REP+).

PRÉCONISATIONS

- Rendre lisible l'engagement déjà existant des établissements scolaires en faveur d'une pratique sportive régulière organisée en interne et en collaboration des associations sportives.
- Accompagner les établissements scolaires et les associations s'engageant dans des partenariats pérennes par des crédits fléchés autour de conventions formalisées.
- Soutenir le milieu associatif pour l'aider à répondre aux exigences de l'agrément de l'éducation nationale et à celles des appels à projets auxquels ils candidatent.



8- Continuité territoriale

La réflexion au niveau national sur la Continuité Territoriale a démarré dans le cadre des transports puis elle a été élargie à l'ensemble du périmètre des Services Publics pour garantir une cohésion entre les différents territoires et une égalité d'accès aux citoyens quel que soit leur lieu de vie. L'Union Européenne s'inscrit également dans cette réflexion.

En Martinique, au-delà des dispositifs nationaux et européens qui s'appliquent, il est intéressant de réfléchir pour trouver des solutions favorisant la continuité infra-territoriale. De même, il est nécessaire d'être force de proposition pour permettre l'entrée de marchandises en lien avec le développement et la structuration du sport sur le territoire aux mêmes conditions financières qu'en hexagone.

Acteurs

- l'État
- La Collectivité Territoriale de Martinique
- Les EPCI, les Communes
- L'ADUAM
- LADOM

Ressources / Données

Observatoire de la DRAJES Martinique

Enquête Flash 2021 - Déplacements des encadrants et sportifs des Ligues / Comités / Clubs

Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)

Schémas de la CACEM, CAESM et de Cap Nord

Réseaux de transport urbains

Itinéraires et horaires des transports en commun

Livre Blanc du sport 2016 - 2021

DÉFINITIONS

Continuité Territoriale (UE)

La continuité territoriale est un principe de service public qui se donne pour objectif de renforcer la cohésion entre différents territoires d'un même État, en compensant les handicaps liés à leur éloignement, un enclavement ou un accès difficile.

Les régions ultrapériphériques de l'Union européenne et, les pays et territoires d'outre-mer des États membres de l'Union européenne peuvent bénéficier de ces dispositions.

En pratique, ce principe se traduit par un système d'aide ou de facilités fournies par l'État envers les citoyens ou les entités régionales concernées.

Le principe de "Continuité Territoriale"

D'un point de vue juridique, pour prendre ses décisions, le Conseil Constitutionnel appréhende cette notion en la confrontant à plusieurs dispositions :

- L'indivisibilité du territoire
- Le principe d'égalité entre les personnes ayant des liens avec l'outre-mer
- Le principe de la libre administration des collectivités territoriales
- La libre concurrence/ liberté d'entreprendre/ liberté du commerce et de l'industrie

PROBLÉMATIQUES

- Contraintes fortes sur les déplacements en dehors du territoire de l'ensemble des personnes impliquées par la pratique sportive : coût élevé, trésorerie bloquée, absence de solutions, lourdeur de l'organisation du déplacement , ...
- Circulation inégale sur le territoire selon les réseaux de transports existants, les lieux d'habitation, les sites de pratique
- Accès des matériaux de construction des équipements sportifs et du matériel sportif impacté par le coût financier lié aux frais d'approche (transport, TVA, Octroi de mer)

Déplacements hors de la Martinique

La majeure partie des Ligues et des Comités régionaux est concernée par les déplacements hors du territoire pour :

- leurs bénévoles dirigeants : accompagnement de délégation, assemblée générale fédérale, mandat électif national, ... ;
- leurs bénévoles encadrants / arbitres et leurs salariés : formations, encadrement sportif, ... ;
- leurs sportifs : compétitions, stages fédéraux.

Parfois, selon la discipline, ce sont des associations sportives qui portent le déplacement de leurs propres licenciés et salariés.

Budget annuel moyen

3 000 € pour les déplacements des bénévoles
entre **4 000 €** et **80 000 €** pour ceux des sportifs

La fourchette dépendant de la spécificité de l'activité (individuelle et collective), du nombre de sportifs concernés par la délégation et du nombre de déplacements sur l'année.

source : Enquête Flash "Déplacements des dirigeants et des sportifs" - Observatoire DRAJES - 2021

En dehors de l'aspect financier, il apparaît que les contraintes d'organisation (transport aérien, hébergement, ...) pèsent fortement sur les bénévoles en charge de celle-ci.

La crise sanitaire, ses conséquences directes sur les annulations d'échéances sportives et ses contraintes sur les modalités de sortie/entrée du territoire, a mis en exergue les difficultés liées à l'insularité et aux coûts exorbitants des déplacements. Elle a engendré des pertes financières sèches (avoirs nominatifs inutilisables ou en fin de validité) et des trésoreries bloquées.

Déplacements sur le territoire

MARTINIQUE TRANSPORT, est l'autorité unique organisatrice des transports et de la mobilité sur l'ensemble du territoire martiniquais. À ce titre, elle a la mission de permettre à la population de se déplacer dans les meilleures conditions sur l'ensemble des réseaux. Depuis le 1^{er} Juillet 2017, cet établissement se substitue de plein droit aux 4 précédentes Autorités Organisatrices de la mobilité à savoir : la Collectivité Territoriale de la Martinique, la CACEM, l'Espace Sud et Cap Nord.

CACEM

61 LIGNES urbaines
+ 2 LIGNES TCSP

CAESM

65 LIGNES urbaines et
21 LIGNES interurbaines

Cap NORD

22 LIGNES urbaines et
17 LIGNES interurbaines

Frais d'approche (matériel / matériaux) et fiscalité

La situation insulaire de la Martinique et son statut de département d'outre-mer engendrent une fiscalité particulière et des contraintes d'acheminement. Les coûts induits par l'introduction de matériaux pour les équipements sportifs ou de matériel pour la pratique sont directement impactés par les frais d'approche, l'octroi de mer et la TVA.

Il est intéressant de noter qu'il existe des exonérations à l'importation permises dans le cadre du code général des impôts. Les exonérations sont accordées par secteur d'activité économique et par position tarifaire de la nomenclature douanière.

La Collectivité de Martinique peut accorder des **exonérations d'octroi de mer** lors de l'importation de biens ; les entreprises bénéficiaires doivent appartenir à des secteurs d'activités retenus par la collectivité, justifiant d'une codification NAF éligible, tel que précisé dans la délibération du 23 février 2021 et ses annexes portant mise à jour des tarifs d'octroi de mer de la Martinique. L'exonération des droits d'octroi de mer est totale sauf mention ou précision particulière (réduction).

Le sport pourrait être concerné par le fait que les établissements ou personnes morales exerçant des activités scientifiques, de recherche ou d'enseignement (secteur P du code NAF) peuvent bénéficier d'une exonération d'Octroi de Mer pour l'importation de leurs consommables et équipements. De même, la construction des équipements sportifs pourrait bénéficier d'avantages dans le cadre prévu par la Collectivité pour le secteur F (construction).

Tous les départements d'outre-mer sont, au même titre que les pays tiers, considérés comme territoires d'exportation par rapport à la France métropolitaine et par rapport aux autres États membres de l'Union européenne. Les départements de la Guadeloupe et de la Martinique forment un territoire fiscal unique.

L'État accorde des **réductions de TVA** ou une franchise de celle-ci pour une liste de produits et de matières premières définie dans le code général des impôts. On retrouve déjà dans celle-ci quelques produits sportifs (ex : bateaux à rames et Canoë / articles et matériels pour le tennis de table).

Un Focus sur le contexte géopolitique de la Martinique dans son environnement caribéen associé à une analyse des conséquences et des enjeux sur le sport martiniquais, sera annexé au Projet Sportif Territorial et téléchargeable sur le site de la Conférence Territoriale du Sport de Martinique.

PRÉCONISATIONS

- Porter au niveau national les problématiques de continuité territoriale afin de limiter les coûts du transport aérien et assouplir les contraintes liées à la réservation des billets (billets nominatifs, durée des avoirs, nombre de billets collectifs, ...), les solutions pouvant être portées par les compagnies aériennes et/ou le ministère des outre-mer et/ou un "guichet sport". Elles devront être mutualisées et adaptables.
- Proposer un maillage territorial des transports en commun incluant l'accès aux équipements sportifs et proposant des tarifs attractifs et/ou la gratuité.
- Accompagner la réflexion globale du développement du sport sur le territoire par des mesures fiscales attractives et incitatives, décidées conjointement par l'État et la Collectivité.
- Constituer un groupement d'acheteurs regroupant le mouvement sportif et/ou les socio-professionnels pour réduire les frais d'approche (transport / dédouanement).

www.sport-martinique.fr



MARTINIQUE

Observatoire des Métiers et de l'Emploi
DRAJES Martinique - mars 2024